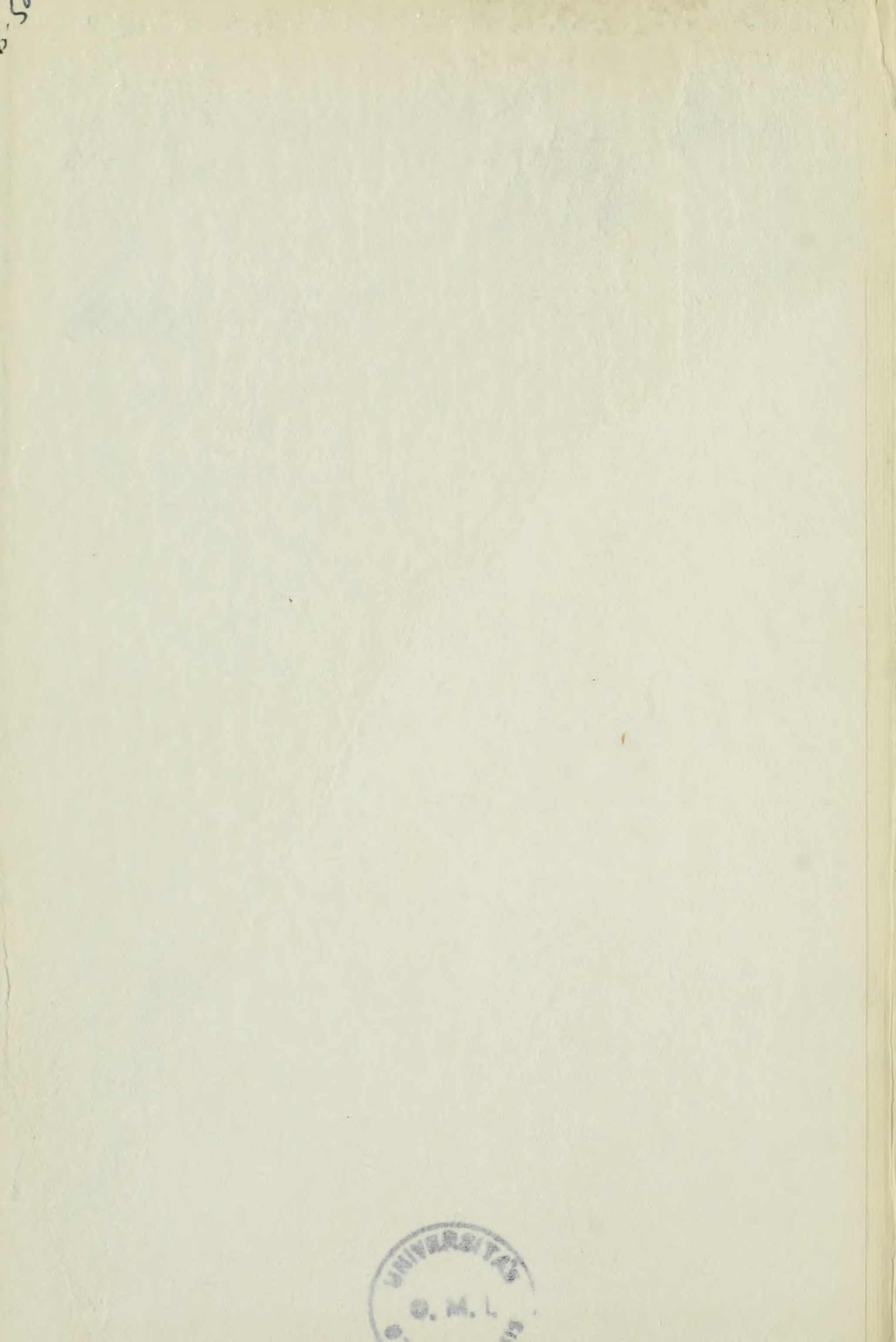




27-6-50



LES CHEMINS DE LA VIE

LA FEMME

DANS L'ADMINISTRATION

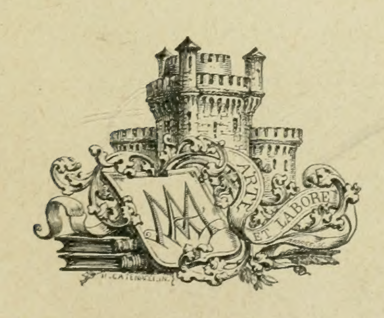
PAR

MME CAMILLE ROUYER

PRÉFACE DE ÉDOUARD DRUMONT

ILLUSTRATIONS PAR LOUIS MALTESTE







TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS



PRÉFACE

Voici un livre qui vient à son heure, un livre qui répond aux préoccupations du moment, un livre qui est avant tout un essai de féminisme pratique. C'est donc bien volontiers que je réponds au désir de l'auteur, qui m'a demandé de présenter son œuvre au public.

En matière de féminisme, comme sur beaucoup d'autres questions contemporaines, tout homme qui observe et qui réfléchit est obligé d'avoir deux opinions : une opinion théorique, et une seconde opinion dictée par les faits, imposée par la pratique de la vie, par le spectacle incohérent d'une société où personne n'est plus à sa place, et qui, sous des dehors de civilisation raffinée, retourne peu à peu au chaos et à la sauvagerie des premiers âges.

Si l'on reste dans le domaine de l'idée pure, certaines prétentions du féminisme vous apparaissent tout d'abord comme le comble du ridicule et de l'absurde.

Après dix-huit cents ans de christianisme, personne ne songe sans doute à contester que la femme soit l'égale de l'homme ; mais, d'autre part, c'est l'évidence même que la femme n'est pas identique à l'homme, qu'elle est organisée autrement que lui. La femme est faite pour le foyer; la maternité constitue sa mission spéciale, et cette mission est tellement belle par elle-même, elle intéresse si essentiellement l'avenir d'une race et les destinées d'un pays, qu'on ne peut imaginer fonction plus haute.

Quand la femme renonce aux joies humaines, elle devient l'admirable sœur de charité que les francs-maçons et les Juifs seuls sont assez vils pour insulter. Elle reste mère quand même, et le dévouement aux pauvres et aux malades n'est pour elle qu'une maternité sanctifiée, une maternité sublimée, aurait dit Victor Hugo.

L'ancienne société, au sein de laquelle régnaient l'ordre et l'harmonie, avait admirablement compris la fonction de la femme et le rôle qu'elle devait jouer dans la vie, non point en concurrence avec l'homme, mais à côté de lui. Dans ce moyen âge que l'on veut à toute

force nous représenter comme une époque de férocité et de barbarie, la femme était honorée, respectée et protégée à tous les degrés de l'échelle sociale.

Il y avait des prud'femmes comme il y avait des prud'hommes. Les intérêts de la femme étaient défendus dans toutes les assemblées où il s'agissait de voter un impôt quelconque.

Dans la société chrétienne, la femme était respectée dans sa pudeur de jeune fille, protégée dans sa dignité d'épouse, garantie dans sa fonction de mère. La chevalerie avait fait d'elle l'objet d'un véritable culte; l'Église elle-même l'associait à sa mission, et à Fontevrault l'abbesse gouvernait à la fois les moines et les moniales.

Dans la société d'aujourd'hui, qui se prétend égalitaire et qui n'est qu'une oligarchie despotique où les Juifs et les francs-maçons règnent et gouvernent, la femme n'est plus qu'un instrument de plaisir ou un outil de travail et de profit plus facile à manier et moins coûteux que les autres; elle est une bête de somme ou le gentil petit animal des philosophes du XVIII[e] siècle, un être qui s'habille, babille et se déshabille...

La crise économique générale, qui cause dans le monde de si profondes perturbations, a d'ailleurs contraint la femme à se poser en concurrente de l'homme,

malgré l'évidente infériorité de ses forces physiques.

Le machinisme à vapeur qui a remplacé par l'usine le vieil atelier d'autrefois, les grands magasins qui ont détrôné l'ancienne boutique où l'épouse et la fille trouvaient leur place et leur rôle à côté de l'époux et du père, toutes ces innovations et transformations bâtardeuses, que l'on s'est peut-être un peu trop pressé de baptiser du grand nom de progrès, ont détruit peu à peu la famille et ruiné le foyer, dont la femme était jadis la gardienne honorée et respectée. Il a fallu que cet être frêle, secoué par tant de nervosités, abattu par tant de misères physiologiques, suppléât par son énergie morale à la faiblesse de ses muscles pour entrer à son tour dans cette bataille si âpre de la vie, où les sexes aujourd'hui se confondent comme les âges, et qui menace de devenir un jour semblable à quelque vaste champ de carnage.

Ainsi que l'a dit Mme Daniel Lesueur dans un remarquable rapport sur l'*Évolution féminine,* au point de vue industriel et commercial, il n'y a plus désormais d'hommes ni de femmes, il y a des « unités de production ».

Si cruel que le mot paraisse, il n'en est pas moins juste et vrai. Que la femme soit ou ne soit pas l'égale de l'homme, elle se trouve maintenant dans l'impérieuse nécessité de l'égalité en force, en énergie, en

résistance, car l'heure terrible a sonné pour elle où elle doit vivre seule, se suffire à elle-même, gagner par son travail de quoi se loger, se vêtir et manger à son apaisement...

C'est à ce point de vue, terre à terre si l'on veut, mais le seul pratique et raisonnable à l'heure actuelle, qu'il convient d'envisager le problème du féminisme. C'est donc en toute sincérité que je dis à Mme Camille Rouyer :

Vous avez admirablement compris la question. Vous vous êtes proposé avant tout d'apporter à vos sœurs peu fortunées une aide efficace et immédiate, sans vous préoccuper outre mesure des théories et des systèmes. Vous vous êtes adressée de préférence à celles qui sont peut-être les plus malheureuses de toutes et les plus abandonnées, à celles qui ont plus espéré que les ouvrières et qui ont encore moins obtenu, à ces milliers de jeunes infortunées que dévore chaque année la Chimère Illusion, et qui se persuadent, ou plutôt que l'on persuade qu'elles vont avoir du pain parce qu'elles ont un diplôme !

Combien y en a-t-il de ces malheureuses qui se rongent d'angoisses et de désespoir en attendant une nomination d'institutrice, une place dans un bureau ou dans un magasin, et dont l'existence de fonctionnaires sans fonction ou d'employées sans emploi est une

énigme effrayante sur laquelle le penseur ose à peine se pencher !

Dans le rapport dont je parlais tout à l'heure, Mme Daniel Lesueur cite, dans cet ordre d'idées, quelques statistiques qui font frémir.

A l'administration du chemin de fer métropolitain, où l'on vient de créer cinquante places destinées à des femmes, il s'est présenté trois mille candidates. Pour cent quatre-vingt-treize emplois auxquels il a été pourvu du 1er janvier au 1er octobre 1899 dans les écoles de filles et les écoles maternelles du département de la Seine, le chiffre des postulantes était si énorme qu'on en a définitivement éliminé sept mille. Pour un concours des deux cents places de femmes vacantes à l'administration des postes, on a enregistré récemment cinq mille demandes d'admission.

Dans son livre *Salaires et misères de femmes*, le comte d'Haussonville évalue, pour Paris seulement, à quinze ou vingt mille le nombre des jeunes filles qui végètent ainsi dans l'attente d'un emploi quelconque, que peut-être elles n'obtiendront jamais...

C'est à cette véritable armée de non-classées, dans laquelle se recrutent déjà les déclassées de demain, que le livre de Mme Camille Rouyer s'adresse. L'auteur en a



Une employée vendeuse *avec cautionnement* à l'Exposition.

gain, n'y a-t-il pas aussi certaines tentations qui sont particulières à l'atelier et au genre de filles qu'on y fréquente, et qui ne se trouvent pas ailleurs ?

« Te figures-tu, par exemple, ta fille allant tous les jours prendre ses repas dans l'arrière-boutique d'un marchand de vins..., exposée au contact des...? Tiens, j'aime mieux me taire et m'arrêter aux raisons d'économie. Vois-tu, quand une femme a tout le jour aligné des chiffres, elle n'a pas de place dans son cerveau pour les futilités et pour les aventures, et de retour chez elle elle ne songe qu'au repos.

« Au contraire, à l'atelier on a l'esprit inoccupé, et, tout en cousant dans le velours ou la soie pour les belles madames, on se dit : « Mais ne suis-je pas du bois dont « on les fait?... » Crois-moi, il faut être solide pour résister à ces réflexions-là !

— Eh! pourquoi notre fille ne le serait-elle pas?

— On se dit toujours ça; mais il vaut mieux ne rien risquer.

— Alors, que feras-tu de ta fille, quand il faudra qu'elle gagne sa vie? »

Et ma mère répondait avec un air mystérieux :

« J'ai mon idée! »

Mon père, petit horloger en chambre, sans aucun bien ni au soleil ni à l'ombre, avait regretté toute sa vie de ne pas être fonctionnaire.

A certains soirs, quand la vente des réveils et le remontage des pendules n'avaient pas *marché,* mon père entamait le récit de ses récriminations.

« Ah! si j'étais employé dans une administration, je ferais ceci, je ferais cela; je ne dépendrais que d'un seul, etc., etc. »

Enfin, un jour qu'il avait paru particulièrement affecté de ne pas émarger sur un bordereau quelconque, ma mère, impatientée, s'écria :

« Eh bien! puisque tu l'aimes tant, cette administration, il y rentrera quelqu'un de la famille... : ta fille.

— Ma fille!...

— Oui, ta fille, la mienne par conséquent, sera employée dans une administration; voilà ma réponse à ton éternelle question : « Qu'est-ce que tu en feras? »

— Mais tu es folle, ma pauvre femme! et l'instruction, et les examens?

— Les examens, elle peut les passer; d'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir ses brevets d'institutrice. Une demande bien apostillée par un député influent vaudra tout autant.

— Moi, je trouve que ce n'est pas le rôle d'une femme de faire le travail d'un homme.

— Mais qui est-ce qui a dit : Ça, c'est le travail d'un homme; ça, c'est celui d'une femme? c'est vous autres, n'est-ce pas? Eh bien, est-ce que tu ne vois pas que, depuis longtemps déjà, la femme a sauté à pieds joints par-dessus la barrière qu'on avait dressée, et qu'elle fait la nique de l'autre côté?

— Et les bas, et la cuisine, et les enfants! qui tricotera les uns, qui tripotera dans l'autre, qui élèvera les petits?

— Bah! la femme a toujours trouvé le temps de tout faire, et, en devenant moins sotte, elle saura encore mieux s'organiser. »

Quelquefois, j'intervenais dans ces discussions.

« Mais, disais-je à mon père, tu sais bien qu'il y a des machines de plus en plus formidables, qui tricotent des milliers de bas à la journée; tu sais bien que les usines fabriquent des confitures par tonnes et que des commis barbus vendent de la soie, du fil, des rubans et de la mousseline toute l'année. Si les femmes ne s'occupent pas ailleurs, que deviendront-elles? »

Et, si mon père essayait encore de récriminer, ma mère lui fermait la bouche par ce dernier et suprême argument :

« Du reste, la femme intelligente qui pourra occuper un poste administratif l'emportera toujours sur les autres femmes; et, si tu continues à penser le contraire, tu connais le proverbe : « Quiconque préfère un grain d'avoine à une perle raisonne comme un poulet. »

Le souvenir de ces discussions me poursuivait jusque dans mon lit, et souvent, au lieu de dormir, je songeais. Je sentais que ma mère avait raison, et d'autre part les hésitations de mon père me touchaient.

Eh quoi! pensais-je, est-ce que le seul fait d'être dans une administration me fera ressembler à ces filles rechignées et pimbêches, à ces femmes dragons, brevetées et diplômées, que je rencontre avec de gros portefeuilles sous le bras? Elles ont l'air d'y avoir enfermé leur cervelle détraquée.

Cette idée me glaçait d'effroi. Mais le lendemain, en me regardant dans un miroir, je me rassurais et je pensais que, pour être employée dans l'administration, je n'en serais ni moins femme ni plus laide.

En divisant bien mon temps, me disais-je, je saurai concilier les devoirs de la position avec ceux de la maison. Et, si je me marie, je serai fière d'apporter tous les mois mes appointements à mon mari, qui de son côté me remettra les siens.

Au moins, quand je voudrai une robe ou un chapeau, je n'aurai aucun scrupule à l'acheter, puisque je l'aurai gagné.

Comme on le voit, le pot au lait de Perrette renferme toujours bien des espoirs.

Quelques années se passèrent. J'atteignis dix-huit ans. Mon père, malade du cœur, mourut un soir à table subitement.

Ma mère, cruellement atteinte et très frappée par cette mort, ne put se consoler. Un an après elle s'en allait aussi, me laissant seule.

La tante chez laquelle je m'étais réfugiée était la bonté même, mais ses ressources étaient insuffisantes pour deux.

Dès que j'eus l'esprit assez libre pour songer au lendemain, je déclarai à ma tante ma résolution de chercher à gagner ma vie dans l'administration.

La brave femme fit quelques objections, mais me laissa libre d'agir à ma guise.

CHAPITRE II

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

A tout seigneur tout honneur, dit le proverbe. Je dirigeai donc mes premières recherches vers l'administration des postes. N'était-ce pas la plus grande, la plus étendue des administrations, et, par conséquent, celle qui devait offrir le plus de ressources aux femmes dans ma situation? Je commençai par aller à la source même des renseignements, au bureau central, rue du Louvre.

Une fois là, je demandai les bureaux de la direction.

« Au premier, au-dessus de l'entresol, » me dit-on.

Je montai au premier. Un employé, qui lisait son journal, me dit sans me regarder :

« Direction? Corridor bleu, tout au bout, à droite, bureau des concours. »

Je me précipitai dans le corridor bleu.

On ne peut se figurer l'étendue de cet hôtel des Postes. Le corridor semblait s'allonger devant moi, à mesure

que je marchais entre ses deux cloisons de bois vernissé. Dans ces cloisons s'ouvraient des portes de bureaux si petits, qu'ils ressemblaient plutôt à des cabines.

J'eus la sensation d'être dans le couloir d'un transatlantique.

Arrivée au bout et à droite du couloir, je trouvai le bureau des admissions au concours.

J'entrai. Plusieurs employés étaient là. Ne sachant auquel m'adresser, je dis à tout hasard :

« A qui puis-je demander des renseignements sur la manière de concourir pour entrer dans l'administration des postes ? »

Un silence tomba. Comme j'allais répéter ma demande, un homme se leva de derrière une pile de paperasses, et me tendit un imprimé.

Trouvant la réponse par trop laconique, j'insistai.

« Je désire, monsieur, avoir des détails plus complets sur les avantages qu'on offre aux *dames employées,*... sur... »

Je m'arrêtai devant le regard ahuri de l'employé.

« Des détails plus complets, disait ce regard, connaître quels avantages, etc. Mais c'est suffoquant!... »

Et de suite il me témoigna son état d'homme suffoqué par mon audace en me tendant, sans mot dire, un second imprimé.

Puis il s'assit sur sa chaise, et se remit à écrire. Sa plume faisait un petit bruit de souris qui grignotte.

Heureux rond-de-cuir, pensai-je, il n'a pas besoin de

se chercher une place dans l'administration!... Il l'a. Et je m'en allai.

Je retraversai le corridor bleu des messageries postales, et me trouvai dans la rue par une pluie battante.

Ce début, plutôt réfrigérant, ne me décourageait pas cependant.

Ne voulant pas rentrer chez moi pour déjeuner, car cela m'aurait fait des frais d'omnibus inutiles, je pris un repas très sommaire dans un de ces restaurants pour femmes, installés depuis quelque temps aux environs des postes et des banques.

Pendant mon repas, je lus l'imprimé que m'avait remis le *muet* du bureau des concours. En voici la copie :

Pour être admises à concourir, les postulantes doivent :

1° Être agréées par le sous-secrétaire d'État;

2° Posséder l'aptitude physique nécessaire, et n'avoir aucune infirmité;

3° Avoir la taille d'un mètre cinquante au moins;

4° Être âgées de dix-huit ans au moins, et de vingt-cinq au plus, le 1er janvier de l'année où a lieu le concours.

Celles qui ont déjà deux ans de service comme *aide* sont, à cause de cela, admises au concours jusqu'à vingt-huit ans.

Sont appelées en première ligne à concourir :

1° Les postulantes qui sont femmes, filles ou sœurs d'agents ou sous-agents de l'administration des postes et télégraphes en activité et comptant au moins dix ans de service, et les parentes au même degré d'agents ou de sous-agents décédés, retraités, ou qui, comptant au moins dix ans de service, ont été reconnus hors d'état de continuer leurs fonctions;

2° Les élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur ;

3° Les aides qui ont servi pendant deux ans au moins.

Les postulantes de ces trois catégories concourent entre elles.

Si le concours spécial aux postulantes de ces catégories ne fournit pas la totalité du contingent nécessaire, il est ouvert pour le surplus un concours supplémentaire où sont appelées toutes les postulantes.

Les postulantes des catégories visées ci-dessus, et qui seraient autorisées à prendre part à ces concours complémentaires, n'y jouissent d'aucune prérogative spéciale.

Toute postulante, à l'exception des aides, doit produire les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission au concours, sur papier timbré ;

2° Une expédition de son acte de naissance ;

3° Un extrait de son casier judiciaire.

Les femmes mariées doivent fournir une expédition en règle de leur acte de mariage, et un certificat attestant que leur mari est de nationalité française.

Aux veuves, on demande une copie de l'acte de décès de leur mari, et aux femmes divorcées un extrait de l'acte de divorce.

Toutes ces pièces doivent être faites sur papier timbré et légalisées.

Les postulantes qui invoquent des titres spéciaux doivent en faire mention sur leur demande.

Les aides qui doivent concourir adressent leur demande aux directeurs départementaux chargés d'examiner et de faire compléter, s'il y a lieu, les dossiers individuels des postulantes.

Les postulantes admises à concourir sont convoquées par les soins des directeurs départementaux. Elles doivent se présenter au lieu indiqué, au jour et à l'heure fixés.

Elles doivent, sous peine d'annulation de leur composition et même d'exclusion du concours, se conformer rigoureusement aux prescriptions réglementaires sur la tenue des concours, prescriptions dont il leur est donné lecture à l'ouverture de la première séance.

Les épreuves, cotées de 10 à 20, portent sur les matières suivantes :

1° Dictée sur papier non réglé, servant d'épreuve d'écriture et d'orthographe;

2° Copie d'un état au tableau ;

3° Rédaction;

4° Arithmétique (les quatre premières règles sur les nombres entiers et décimaux, et le système métrique; problème sur ces matières, avec le raisonnement et le détail des opérations);

5° Géographie de la France et notions générales sur les cinq parties du monde;

6° Matières facultatives : langues étrangères, thème et version, sans lexique ou dictionnaire.

La copie de l'état au tableau et les compositions de rédaction, d'arithmétique et de géographie, ne sont pas éliminatoires.

Toute postulante qui n'a pas obtenu un minimum de 10 comme cote élémentaire pour l'orthographe et l'écriture est éliminée.

Pour les langues étrangères il n'est tenu compte que des cotes supérieures à 10.

Dans les concours spéciaux aux postulantes des trois catégories dont nous avons parlé en commençant, aucune ne peut être admise si elle n'a pas, au minimum, 170 points sur toutes les matières.

Les épreuves comprennent en outre, pour les aides, des questions sur le service postal et le service télégraphique, ainsi que des exercices de manipulation et de lecture de

bandes *Morse*. Le coefficient est de 1 à 1 1/2 pour chacun des deux services postal et télégraphique. La liste d'admission est établie, abstraction faite des points obtenus pour ces matières. Mais il est tenu compte de ces points pour le classement des aides et leur tour de nomination pour les bureaux de poste.

Elles sont nommées suivant leur ordre de classement, au fur et à mesure des vacances.

Celles qui désirent être appelées au service télégraphique ou téléphonique doivent accomplir un stage dans les conditions suivantes :

Les postulantes classées, autres que les aides, sont appelées à l'activité en qualité de stagiaires, dans l'ordre du classement.

Avant le commencement du stage, elles peuvent faire connaître le service auquel elles désirent être attachées.

Il est fait droit à ces demandes selon les vacances et dans la mesure du possible. A défaut d'option, elles sont versées par l'administration à l'un ou l'autre de ces services.

La durée du stage est de trois mois environ.

Le stage peut être fait dans la localité choisie par la postulante.

Les stagiaires télégraphistes sont convoquées par groupe. Elles suivent des cours d'instruction professionnelle qui tiennent lieu de stage, et à la suite desquels elles subissent un examen qui sert de base à un classement définitif.

Les stagiaires téléphonistes sont appelées individuellement à faire un stage lorsque les besoins du service l'exigent.

Les postulantes qui, au cours de leur stage, ont manqué d'assiduité ou n'ont pas acquis les connaissances professionnelles nécessaires peuvent être renvoyées. Toutefois elles peuvent être autorisées à faire un nouveau stage, à la suite duquel il est définitivement prononcé sur leur admission.

Les stagiaires télégraphistes et téléphonistes reçoivent une indemnité de 2 francs par jour en province, et 2 fr. 50 à Paris.



Les téléphonistes.

Après cette lecture, je quittai le restaurant, et, tout en continuant mes recherches, j'avais l'impression que le programme que je venais de lire était incomplet sur bien des points, et que sur d'autres il promettait plus qu'il ne devait tenir.

Je résolus donc de me mettre à la recherche d'un bureau de postes où se trouveraient des employées femmes, et d'en faire parler une.

Faire parler une femme! cela ne semble pas difficile à première vue, et pourtant ça n'est pas aussi aisé qu'on le pense.

Je finis par découvrir un bureau féminin, et, apercevant au guichet des petits bleus une tête de femme assez aimable, je me dis : Voilà mon homme,... et je me présentai :

« Mademoiselle, je voudrais des renseignements très exacts sur les emplois des femmes dans les postes.

— Demandez un imprimé au receveur!...

— Ah non! j'en ai déjà deux.

— Eh bien, lisez-les!...

— C'est ce que j'ai fait. Mais ce n'est pas uniquement les détails contenus dans l'imprimé qui me sont nécessaires; je voudrais causer avec vous ou avec une de vos compagnes, pour connaître votre opinion sur la situation que vous occupez, si c'est avantageux ou pénible...

— Pour causer de cela, madame, il faudrait du temps! Autrefois nous avions un jour par semaine, aujourd'hui c'est un jour par mois, et en temps ordinaire nous rentrons tard chez nous. »

Encore une qui ne voulait rien dire! Je m'en allai.

Comme je sortais du bureau, le mot *receveur* me vint à l'esprit. Si j'allais le voir?

Et, faisant demi-tour, je rentrai dans la salle et frappai à la porte où le mot « receveur » s'étalait en noir sur une plaque blanche.

Après avoir exposé le but de ma visite, le receveur me dit :

« Après être entrée dans les postes par la voie des concours, l'État vous donne 1000 francs d'appointements, et par la suite une augmentation de 200 francs de deux en deux ans, ainsi que l'indique l'imprimé. On va ainsi jusqu'à 1800 francs!

— C'est bien peu, mais on a droit à une retraite?

— Oui, mademoiselle; après trente ans de service on vous donne la moitié de ce que vous touchiez en activité. On a aussi une indemnité de logement, 200 francs. Tout cela, comme vous le dites, est bien peu; pour celles qui ont de la famille, passe encore, mais pour celles qui n'en ont pas!... » Et le receveur eut un geste vague.

« Vous n'êtes pas encourageant, monsieur!

— Je suis vrai, mademoiselle; je n'aime pas les femmes dans l'administration, parce que leur constant besoin de changement nous interdit de pouvoir compter sur elles autant que sur un homme. Notez que je passe sous silence leurs fréquentes absences. C'est si facile de se dire malade! On est alors obligé de les remplacer momentanément par un employé supplémentaire, d'où un surcroît de dépenses, quand au contraire on espérait, avec les *dames employées,* faire des économies.

— Que l'économie soit ou non le but de l'administration

en faisant travailler les femmes, il n'en est pas moins vrai que c'est un moyen qui nous est offert de gagner honorablement notre vie. »

Le receveur s'était levé. Je compris que ma visite était assez longue, et je partis.

Un brouillard gris et humide pesait sur Paris. Je compris que, dans cette journée où tout était maussade, je ne parviendrais pas à faire une démarche utile, et je rentrai chez moi.

La nuit porte quelquefois conseil, et je crus vraiment avoir une bonne idée en allant, le lendemain, au bureau télégraphique central de la rue de Grenelle.

Là je rencontre une jeune femme très aimable, qui me dit que le service télégraphique est englobé dans celui des postes, et qu'ils ont tous deux les mêmes avantages.

« Et pour le téléphone?

— Là encore les examens sont les mêmes; les employées ont une indemnité de 1 franc par jour de plus que nous, car le service est dur; cela ne leur fait tout de même pas plus de 300 francs par an, parce qu'il faut compter les congés et les absences.

— Quand vous êtes malades, êtes-vous payées quand même?

— Oui, si la maladie ne dépasse pas trois mois; au bout de ce temps nous ne touchons que la moitié de nos mensualités.

— Et le service des postes est-il aussi fatigant que celui du téléphone?

— Non, parce que nous sommes divisées en deux brigades qui se remplacent l'une l'autre pour le service du soir.

— Est-ce vrai que généralement il faut passer par le travail téléphonique avant d'entrer dans les postes?

— Ce n'est pas une règle; mais, entre deux candidates aux postes, on prendra de préférence celle qui a déjà été au téléphone. D'autre part, le service du téléphone étant beaucoup plus fatigant que celui des postes, au bout d'un an ou deux on enlève au bureau téléphonique les femmes qui sont fatiguées et on les met au service des postes, où elles sont employées à la vérification des timbres ou à la caisse d'épargne. Entre nous, nous appelons cela *faire une cure.*

— Est-ce vrai qu'il est interdit de s'asseoir aux jeunes téléphonistes?

— Oui, c'était interdit; depuis peu de temps on le leur permet. Mais pourquoi ne demandez-vous pas à visiter un bureau?

— A qui faudrait-il demander cela?

— Mais au directeur ou au sous-directeur! Tenez, le voilà justement. »

Je vois entrer un monsieur très grand, très froid, très décoré. J'exprime mon désir :

« Allez 20, rue Las-Cases, mademoiselle, et là on vous donnera l'autorisation que vous sollicitez. »

Et me voilà de nouveau dans les rues qui avoisinent Sainte-Clotilde.

Rue Las-Cases, 20.

« Le directeur, s'il vous plaît?

— Il est sorti, mais son secrétaire est là.

— Annoncez-moi. »

On me fait entrer dans un bureau; une cage à serin est près de la fenêtre. Je regarde le monsieur qui est devant moi; il a l'air d'être sorti de la cage.

Je demande l'autorisation de visiter les bureaux téléphoniques.

« Vous vous trompez, ce n'est pas ici qu'on peut vous donner cette permission, c'est rue Gutenberg.

— Sans difficultés?

— Absolument. »

Quelques heures après j'étais rue Gutenberg. J'attendis quelques minutes sur un étroit palier, où un garçon de bureau arrangeait un réveil-matin. Je dus, grâce à cette occupation du garçon, attendre devant une porte qui s'ouvrait et se fermait à chaque instant. De cette porte, lorsqu'elle s'ouvrait, s'échappait un murmure confus, que dominaient de temps à autre des appels, des cris, des vibrations métalliques.

« Les bureaux sont là? dis-je au garçon de bureau.

— Ça s'entend, pas? Tenez, voilà le sous-directeur, j'aurai pas la peine de me déranger. »

Au bout d'un long corridor obscur, je vois venir un petit homme court et ventru, un pot à tabac qui marcherait.

Je formule ma demande, et me voici dans son bureau.

« Ordinairement on ne procède pas ainsi, mademoi-

selle. L'entrée des bureaux est interdite au public, et jusqu'à nouvel ordre vous êtes le public pour nous. Toutefois il ne m'appartient pas de vous refuser ou de vous permettre l'accès des bureaux; il faut vous adresser au directeur.

— Mais il n'est pas ici!

— Oh! ce n'est pas celui d'ici qu'il faut voir; c'est l'autre, celui qui reste 20, rue Las-Cases.

— Mais c'est une gageure! Je viens de la rue Las-Cases, on m'a envoyée ici.

— J'en suis désolé, mademoiselle; c'est une erreur. Croyez-moi, retournez rue Las-Cases. »

Il se leva, et je sortis du bureau. Les murs des couloirs suintaient sous l'humidité. Dans la cour, de grands bâtiments construits en briques grises faisaient songer aux usines des villes du nord. J'avais le cœur serré, et j'étais prête à pleurer. Mais je me raidis. Eh quoi! j'allais m'amollir quand il fallait au contraire lutter et aller à mon but en aveugle et en sourde! Arrière les pensées tristes! et un rayon de soleil qui traversa les nuées d'eau du ciel vint me montrer l'espoir.

CHAPITRE III

LE CRÉDIT LYONNAIS

J'abordai le Crédit lyonnais, pour lequel il y a deux concours par an : un en mai et un en novembre. Naturellement il y a toujours plus d'appelées que d'élues, mais on a la chance de pouvoir se représenter dans la même année.

L'examen qu'il faut subir, après avoir fait une demande apostillée pour être admise, comprend deux pages d'écriture et de chiffres, d'une très grande importance. On demande aussi une dictée, des opérations d'arithmétique sur les règles d'intérêt et sur les choses usuelles : par exemple, comment un rentier doit faire pour toucher ses coupons, ce que lui rapporte son argent. En un mot, on demande aux candidates des problèmes en rapport avec les travaux qu'elles auront à faire dans l'administration.

Il y a au Crédit lyonnais de huit à neuf cents em-

ployées qui travaillent à la correspondance, à la machine à écrire, à la comptabilité et aux titres.

Elles sont employées à faire les bordereaux de Paris, de la province ou de l'étranger.

Le travail du classement des coupons est considérable, car ils arrivent en *vrac,* en fagots; ce sont les femmes qui les débrouillent et qui en font ensuite les bordereaux.

Je demandai par qui les femmes étaient dirigées, et on m'apprit que c'était par un chef de service.

J'allai moi-même au Crédit lyonnais, et j'entrai par la porte réservée aux femmes, rue de Choiseul. Je vis que toutes les femmes n'étaient pas en contact direct avec le public. Certaines catégories sont dans des salles séparées, spécialement affectées pour elles. Elles ne sont mêlées aux employés hommes que dans les endroits où le public a accès et se trouve en rapport avec les employés.

Un garçon de bureau en habit bleu barbeau à boutons d'or daigna s'intéresser à mes recherches, et m'expliqua que les femmes admises au concours étaient d'abord prises comme employées temporaires (3 francs par jour) aux échéances trimestrielles. Cela leur assure un travail de quatre mois par an, en attendant qu'il y ait des vacances et qu'elles deviennent titulaires.

« Et lorsqu'il y a des vacances, quelles sont celles qui passent les premières?

— Celles qui ont eu les meilleures notes journalières; car lorsqu'elles sont employées à titre temporaire, elles ont chaque jour une fiche avec des notes, et ces notes,

lorsqu'elles sont bonnes, les aident à passer les premières.

— Est-ce qu'on préfère les femmes et les filles d'employés?

— C'est-à-dire que, à mérite égal bien entendu, on fait passer d'abord les femmes et les filles d'employés à titre temporaire; elles gagnent ensuite de 2000 à 2400 francs par an.

— C'est le maximum?

— Les caissières de la conservation des titres ont de 2000 à 5000 francs. Ce dernier chiffre n'est donné qu'aux grandes directrices.

— Reçoit-on des gratifications?

— Oui, de 50, 60, 100 et même 150 francs en décembre.

— Les employées ont-elles aussi une caisse de retraite?

— Oui, la Caisse nationale des retraites. Cette retraite est minime, et proportionnée à la retenue qu'elles ont acceptée. L'administration fait, au compte des employés, des versements de 50 % lorsque l'employé a vingt ans de présence; et de 100 francs, pour un employé qui a cinquante ans de présence.

— Oh! ces cas-là doivent être rares, et la société du Crédit lyonnais ne risque pas beaucoup en promettant ces versements. »

L'habit bleu sourit.

« En effet, quand les jeunes filles entrent à seize ans au Crédit lyonnais, elles s'en vont presque toujours de vingt à vingt-cinq pour se marier, à moins qu'elles

n'épousent un employé de la maison; dans ce cas elles restent.

— La limite d'âge est trente ans?

— Oui, comme partout. »

. . . .

Mon Dieu, pensai-je en m'en allant, comme c'est peu facile de gagner sa vie! Et de nouveau la vision de la couturière dans les ateliers me hantait. Il serait peut-être plus aisé d'entrer là, me disais-je. Puis je me voyais essayant des robes à une belle dame, agenouillée devant elle, couverte d'épingles comme un hérisson de ses piquants, et destinée à manier les plus belles étoffes, à les draper autour d'une autre, n'ayant jamais d'autre robe que celle en laine noire que me donnera la maison où je travaillerai.

Serai-je assez forte pour supporter les tentations qui me viendront, pour éloigner les comparaisons amères qui se présenteront à mon esprit?

Non, me disai-je, il vaut mieux que je continue à chercher dans l'administration! Quelque difficulté que j'aie pour y arriver, je m'y sentirai bien plus à ma place, et j'en aurai une certaine fierté.

J'entends dire partout qu'on s'occupe de la question féminine, du moyen de rendre la vie matérielle moins difficile aux femmes qui travaillent, et d'arriver à leur donner une place normale dans la société.

Pourquoi ne pas leur faciliter d'abord l'admission aux situations en rapport avec leur état mental et leur éducation?



Les employées du Crédit lyonnais préposées à la vente officielle des tickets
aux abords de l'Exposition universelle de 1900
(près la porte des Champs-Élysées, vers le palais des Beaux-Arts).

J'ai une de mes amies qui est très instruite et qui, à la mort de ses parents, a voulu se placer comme institutrice particulière dans une famille. Malheureusement pour elle, la maîtresse de la maison en était jalouse, et trouva le moyen de lui rendre la vie si insupportable, que l'institutrice partit. Elle se plaça ailleurs et rencontra partout jalousie, méchanceté et médisance, ce qui la remettait sur le pavé.

Elle songea aux postes administratifs, fit une demande non apostillée, car elle ne connaissait personne, et attendit.

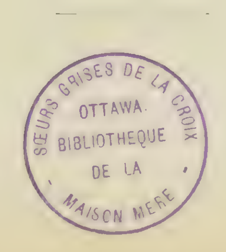
Comme elle n'avait pas de famille pour la recueillir, elle entra dans une maison de couture, où elle gagna trois francs par jour, en attendant l'admission dans l'administration.

Elle attend toujours, il y a deux ans de cela.

Et je voyais le monde comme une arène immense, où s'entre-dévorent et s'entre-tuent ceux qui étaient nés pour s'entr'aider.

Mais tout cela c'était la vie! D'autres avaient eu les mêmes pensées, les mêmes révoltes que moi; cela n'avait servi à rien.

Ne nous attardons pas en route, pensai-je, et continuons plutôt nos recherches en tâchant de découvrir demain le « Sésame, ouvre-toi! » de la Banque de France.



CHAPITRE IV

LA BANQUE DE FRANCE

Ce nom éveillait en moi l'idée d'un immense temple de l'or, dans lequel des milliers de femmes devaient être employées.

Mon imagination faisait fausse route : c'était bien un immense temple de l'or, mais on n'y recevait que deux cent quatre-vingt-quinze femmes, et c'était d'un accès très, très difficile.

Un peu chagrinée par ce renseignement, je repris courage quand on me dit qu'il n'y avait pas de limite d'âge, et que de dix-neuf à quarante ans on pouvait se présenter comme aspirante.

J'appris aussi que l'examen d'entrée était des plus simples : une page d'écriture et une page de chiffres, deux dictées et quelques calculs, l'établissement d'un bordereau avec des additions très longues, pour prouver que l'on sait bien compter, et c'est tout.

A la Banque de France on donne la préférence, à mérite égal, à la femme, à la fille ou à la sœur d'un employé de la Banque, ou bien d'un garçon de recette ou de bureau.

« Tiens! dis-je à la personne qui me donnait ce renseignement, c'est comme au Crédit lyonnais!

— C'est un bon calcul, me dit l'employée, car deux personnes de la même famille, ou mariées, dans la même maison, s'intéresseront sûrement bien plus à leur travail et le feront avec plaisir.

— Vous avez peut-être raison..., c'est plus humain.

— Certes, oui! et les ennuis que cela peut donner sont grandement compensés par le zèle et le dévouement que deux personnes de la même famille auront pour l'administration qui les fait vivre.

— A quoi sont employées les femmes à la Banque de France?

— Les femmes sont employées à l'imprimerie des billets de banque. Ils leur passent dans les mains au fur et à mesure qu'on les fabrique. Le billet est toujours imprimé en deux fois, chaque côté étant différent de l'autre.

— Il n'y a jamais de vol?

— C'est très rare, car le contrôle est très sévère. »

Comme nous causions, un garçon de banque vint avertir mon interlocuteur qu'on le mandait à son bureau.

« Voulez-vous me suivre, mademoiselle? Vous continuerez à me parler de ce qui vous intéresse. »

Je le suivis.

Dans le bureau était une femme employée, qui apportait un billet défectueux, sortant de la presse.

« Voyez-vous, mademoiselle, me dit le secrétaire général, il faut qu'un billet soit parfaitement net, et que rien ne soit manqué, ni dans l'écriture ni dans les chiffres. Ce sont encore les femmes qui ont ce travail d'examen à faire. Elles me soumettent tout billet qui semble défectueux, et, s'il a un défaut réel, on le détruit, après avoir fait un procès-verbal devant les employées qui sont chargées du contrôle de la vérification des billets de banque; ensuite on refait le billet avec le même numéro.

— Je vois que c'est un travail qui demande beaucoup de soins et une attention de tous les instants.

— Oui, en effet. Les femmes sont encore employées au service des dépôts des titres et des avances sur titres, à la vérification et au classement des bordereaux. Elles rangent les dossiers, et sont chargées de toute la partie matérielle des dépôts et avances sur titres. »

En causant ainsi, nous étions sortis du bureau, et le secrétaire général me conduisait dans la partie neuve de la Banque, qui comprend l'ancien local de la Banque hypothécaire, élevé sur l'emplacement du théâtre Italien, qui, sous le second empire, était le rendez-vous de toutes les élégances.

C'est là qu'aujourd'hui se trouvent les bureaux des employées.

Quel contraste!

Non loin de là est une lingerie où sont une dizaine de femmes.

Le travail de la journée est de neuf heures à cinq heures. On a une heure pour déjeuner, soit à la Banque, soit dehors.

Il y a à la Banque un restaurant dans le sous-sol qui est très bien aménagé.

Les femmes peuvent aussi apporter leur déjeuner, on est tenu de le leur faire chauffer ou réchauffer, c'est dans le cahier des charges. Les couverts doivent leur être fournis.

On entre à la Banque de France comme auxiliaires, et on gagne 3 fr. 50 par jour au début, mais par journée de travail effectif.

Une fois titulaires, les femmes débutent à 5 fr. 50.

Les surveillantes arrivent à gagner 7 fr. 50 par jour.

Les employées ont une retraite qui varie de 400 à 600 francs, et dont tous les sacrifices sont faits par la Banque de France.

On ne fait de retenue pour la retraite qu'aux employées qui sont de 1re classe, et encore ce n'est que de 1 %. Au bout de vingt ans de service, elles sont retraitées à 400 fr., si elles veulent. A vingt-cinq ans elles toucheraient 500 fr., et à trente ans de service 600 francs.

Les renvois sont très rares et ne peuvent être ordonnés que par le conseil de régence.

Les surveillantes sont soumises à l'autorité d'un chef de service, car à la Banque de France, en raison des emplois qu'elles occupent, les femmes sont souvent en contact avec les employés hommes.

Je sors de la Banque, et comme Notre-Dame-des-Vic-

toires n'est pas éloignée, j'y entre, afin de prier la bonne Mère de mettre un peu d'ordre dans tout le fatras de renseignements qui m'emplit la tête.

Dans la chapelle obscure il y a peu de monde, mais à l'autel de la Vierge, très illuminé, une vingtaine de personnes sont agenouillées. Une d'elles en se relevant montre un visage baigné de larmes... Il y a donc des douleurs pour chacune de nous, ici-bas!...

Ma prière fut troublée par la vue de ce visage en larmes et par la musique d'un orgue de Barbarie qui jouait sur la place de l'église.

Il me donnait envie de pleurer, non à cause de l'air mélancoliquement suranné et banal, mais parce que c'était bien la musique des tristes, des miséreux...

J'ai demandé pardon à la Vierge de ma distraction, et je suis sûre qu'elle m'a comprise. Qui sait si elle-même n'a pas été distraite!...

En sortant de l'église il pleuvait.

On dit toujours, lorsqu'il pleut : « La nouvelle lune changera le temps. » Eh bien! depuis deux mois les lunes succèdent aux lunes sans arrêter la chute d'une pluie fine comme une poussière, qui soir, matin et nuit inonde Paris.

Je voulais pourtant aller jusqu'au Ministère des Finances, et, tout en me raidissant contre le spleen qui me conseillait de rentrer chez moi, je me dirigeai vers le Louvre.

CHAPITRE V

FINANCES

C'est en 1877 que le Ministère des Finances a admis pour la première fois les femmes dans le bureau de l'administration centrale. L'essai a réussi, paraît-il, et depuis le personnel féminin s'est assez rapidement accru.

Les femmes, au Ministère des Finances, sont employées à la confection du double du grand-livre. Elles touchent 3 fr. 50 par jour, elles sont une vingtaine environ.

En général leur nombre est très restreint. Il y en a une dizaine au magasin central des Impressions, boulevard Davoust, bastion II.

Ces dix employées sont commissionnées, ont droit à la retraite et touchent un traitement annuel de 1 200 francs.

A l'administration centrale, on reçoit six caissières à 1 200 francs, mais elles ne sont pas commissionnées.

J'ai recueilli, dans mes allées et venues au Ministère

des Finances, l'opinion d'un inspecteur au sujet du travail des femmes dans ce Ministère.

« Sauf de très rares exceptions, m'a-t-il dit, dans les administrations privées, aussi bien que dans celles de l'État. les femmes employées ne paraissent pas montrer les qualités d'initiative, de raisonnement et de jugement qu'exige leur emploi. Mais, par contre, elles sont supérieures aux employés hommes dans tout ce qui nécessite la promptitude du coup d'œil, la dextérité et la minutie.

« Cela a d'ailleurs son importance.

« Dans les petits calculs, la vérification des tableaux, celle des comptes, la copie des documents, le classement des titres, les coupons, les mandats, etc., etc.. leur habileté est certainement des plus remarquables.

« Depuis deux ans, le service des femmes a été transféré à Saint-Cloud. C'est là qu'elles travaillent à la vérification du grand-livre.

« C'est un travail assez peu compliqué; aussi il ne nécessite qu'une instruction très ordinaire et on accepte les employées sans examen.

« A certaines époques de l'année, quelques employées sont détachées de ce service et viennent à Paris, au Ministère des Finances, pour travailler au double du grand-livre.

« Dans ce cas elles ont des frais de déplacement mensuels.

« A l'administration du Timbre et de l'Enregistrement, c'est le même mode de procéder. Pas d'examens, les employées sont payées à la journée; pas de retraites.

« Dans cette administration, il est clair que l'emploi des femmes n'a été adopté que pour réaliser des économies; ce qui fait qu'on a supprimé de suite les avantages que l'on fait aux employés hommes, tels que appointements mensuels, retraites, etc., et qu'on peut du jour au lendemain renvoyer les employées femmes, si on le juge utile. »

Je remerciai mon interlocuteur, et lui demandai s'il n'y aurait pas possibilité pour moi de voir une des employées et de l'interviewer.

« C'est absolument interdit, et vous devez le comprendre. Les appréciations de ces dames peuvent être très justes, mais nous pouvons craindre qu'elles ne le soient pas. La femme juge trop souvent les choses avec sa sensiblerie, ses nerfs, l'impression du moment. Nous ne pouvons être soumis aux fluctuations de leur caractère.

« Vous me voyez donc désolé, mademoiselle, de vous refuser cette permission.

— Je m'y attendais un peu, monsieur, je ne vous remercie pas moins de votre amabilité et je me sauve de crainte d'en abuser encore... »

Je traversai la place du Louvre, sillonnée de voitures, de piétons affairés et de femmes sortant du magasin du Louvre avec des paquets.

Par un rapprochement bien naturel, je pensai aux pauvres femmes, aux laborieuses jeunes filles qui, penchées sur un travail aride fait de calculs et de règles compliquées, fanent leur jeunesse et ternissent leur fraî-

cheur dans des bureaux sans air et sans soleil. Elles ne connaîtraient jamais, comme celles que je voyais avec des paquets, le bonheur si grand de se donner un colifichet, une futilité quelconque, qui les ferait paraître plus jolies, plus désirables.

Leur sort allait pourtant être le mien !

CHAPITRE VI

AU CRÉDIT FONCIER

« Les employés masculins ou féminins ne peuvent arriver au Crédit foncier que par le moyen des concours. Sous l'ancien gouverneur du Crédit foncier, M. Christophe, les concours n'avaient jamais d'époques déterminées. Le dernier eut lieu en 1895. Deux cent quarante femmes s'étaient présentées, et cent cinquante avaient été reçues. Depuis cette époque jusqu'à présent il n'y en eut pas d'autres. A partir de l'année 1900 il y aura un concours par an, où on n'admettra qu'un nombre de concurrentes en rapport avec le nombre des places vacantes. »

La personne qui me donnait ces renseignements était un petit employé à lunettes. Je lui demandai quel était le programme des concours.

« Oh! pas difficile, mademoiselle. Une dictée, une rédaction où l'on pose des questions comme celles-ci : Quel séjour préférez-vous, Paris ou la campagne?... Que feriez-

vous si vous aviez gagné le gros lot de cent mille francs au Crédit foncier?... Pourquoi voulez-vous y entrer?... etc., etc...

— Et comme problèmes?

— Règles d'intérêts, règles de partage, et enfin une page d'écriture : ceci est important. Mais, mademoiselle, pourquoi voulez-vous entrer ici?

— Mais, monsieur, pour gagner ma vie.

— Cependant il y a des emplois dans le commerce qui sont plus agréables, plus rétribués que les nôtres; pourquoi ne les choisissez-vous pas?

— Par économie, monsieur.

— Comment?

— Je m'explique. Dans le commerce je gagnerai davantage, c'est vrai, mais je serai obligée d'avoir un costume, un chapeau que j'abîmerai très vite; puis il me faudra plaire non seulement à la clientèle, mais à la patronne ou au patron, ou aux employées supérieures de la maison; et quand on a affaire à des femmes, quelles misères on subit! Enfin à chaque instant, pour le plus léger oubli dans le travail, on a des retenues, tandis que dans les emplois administratifs je n'ai pas cela à craindre. J'arrive avec une robe noire, j'endosse un tablier, et me voilà à l'ouvrage. Mais dites-moi, monsieur, est-ce qu'au Crédit foncier on préfère avoir comme employées les femmes ou les filles des employés en fonction?

— Non. Nous trouvons que cela présente des inconvénients. En effet, si un employé est malade, sa femme ou sa fille restent pour le soigner, et cela fait tout de suite

deux employés qui manquent au lieu d'un. Il n'y a qu'une seule catégorie de femmes que l'on peut préférer... et encore!... ce sont les filles d'employés retraités. Celles-là, on est très heureux de les avoir, car elles font partie en quelque sorte de la grande famille administrative et ne gênent nullement.

— Et en quoi consiste le travail des femmes?

— La plus grande partie du personnel féminin est employée à l'émargement des obligations. Il y a environ cent quatre-vingts femmes pour ce travail.

— L'émargement des obligations! c'est de l'hébreu pour moi.

— Je ne refuse pas de vous le traduire. »

Et le vieux monsieur à lunettes continua :

« Au Crédit foncier les obligations émises sont représentées dans des volumes par le coupon qui est touché. C'est ainsi que les dix-huit cent mille obligations émises par le Crédit foncier sont représentées dans quarante volumes, où il se trouve dix-huit cent mille feuilles de papier représentant l'obligation elle-même. Sur chaque feuille sont des carrés de la forme et de la dimension du coupon, et dans chaque carré est collé le coupon qui a été payé, avec mention de la date de payement et de la personne qui en a touché le montant. Si un coupon est volé ou perdu, on sait tout de suite, par sa feuille, le montant de l'obligation et à qui elle appartient. Voilà le travail principal des femmes.

— J'avais entendu dire qu'elles étaient employées comme vérificatrices.

— En effet, il y en a qui vérifient les coupons des obligations payées par les trésoriers généraux; elles vérifient les bordereaux, et font l'inscription exacte sur la feuille du livre. Ce sont en quelque sorte des contrôleuses vérificatrices.

« Il y a encore cinq ou six femmes employées dans le sous-sol au service des caisses; elles s'occupent de la vérification des coupons dont les titres pourraient être sortis au tirage, ou de ceux qui sont frappés d'opposition. D'autres, au nombre de vingt-cinq environ, sont occupées à détacher les coupons des obligations qui sont au dépôt, dans les caisses du coffre-fort du Crédit foncier, et en font un bordereau. Ces coupons-là sont envoyés ensuite aux émargeuses.

— Employez-vous beaucoup la machine à écrire?

— Très peu; il y a quarante femmes au service des expéditions, dont les rédacteurs hommes ont fait les minutes. Ces lettres sont envoyées par les femmes dans différents services.

— Il y a aussi une limite d'âge dans votre administration?

— Oui; les femmes sont admises de dix-huit à trente-cinq ans. Elles ont une retraite à soixante ans, qui leur assure comme ailleurs la moitié de leurs appointements. Je vous signalerai même une amélioration au sujet de ces retraites.

— Laquelle?

— Autrefois une femme qui quittait l'administration avant sa retraite perdait tout l'argent qu'elle avait versé;

il n'en est plus de même aujourd'hui. Si elle s'en va avant soixante ans, on lui rend les sommes versées.

— Voilà une bonne réforme. A combien débute-t-on?

— A trois francs par jour, comme auxiliaires; et alors les journées où elles ne travaillent pas ne sont pas payées.

— Mais une fois nommées titulaires?

— Alors elles font partie des cadres et gagnent d'abord 1000 francs par an; elles peuvent arriver à 2000, 2400 francs au maximum. Alors elles sont payées en maladies comme en congé.

— Qui est-ce qui propose pour l'avancement?

— Ce sont les chefs de service. »

Un coup de cloche interrompit notre conversation, et presque aussitôt, de tous les coins du grand hall, sortirent des femmes, des jeunes filles, en foule pressée, houleuses, jabotantes comme des pies-borgnes.

« Elles se dédommagent des longs silences, voyez-vous, mademoiselle? »

Et le vieux monsieur à lunettes me salua et disparut.

Je sortis en même temps que les femmes employées, et, m'adressant à un groupe, je demandai à une jeune femme qui en faisait partie si dans cette administration on était paternel et juste.

Elle me répondit gentiment, sans s'informer du pourquoi de la question.

« Oui, mademoiselle, nous sommes en général très contentes. On est, comme vous dites, paternel et juste. Il est très rare qu'une de nous soit révoquée.

— Cependant n'y a-t-il pas un décret qui donne au gouverneur le droit de révocation?

— Ah! oui, le fameux décret de 1852, qu'on agite devant nos yeux comme le croque-mitaine des enfants pas sages! mais jamais on ne s'en sert.

— Mais si on avait besoin de sévir, par extraordinaire?

— Dans ce cas l'employée passe devant un comité disciplinaire, composé de tous les chefs de service; on l'accuse et elle se défend.

— Quelles sont les heures de travail?

— De dix heures à cinq heures. Nous ne sortons pas pour déjeuner, aussi presque toutes nous apportons notre déjeuner là. Les autres mangent à un restaurant à bon marché qui existe au Crédit foncier.

— On n'est pas du tout mélangé aux hommes?

— Oh! du tout. Il y a un réfectoire pour les dames seules, avec des réchauds à gaz. Nous travaillons toutes en groupe, sous la direction d'une surveillante à 2400 francs; entre nous nous la désignons toujours de la sorte : Deux mille quatre est-elle là? Deux mille quatre est sortie.

— En somme, les avantages que vous avez ici sont les mêmes que ceux des autres administrations?

— Ah! non; car ici nous avons encore, quand nous sommes mariées, des bourses pour nos enfants : bourses à l'École commerciale, à l'École des hautes études, à l'École des sciences politiques.

— En effet, ce sont de grands avantages pour celles qui sont mariées, mais...

— Pour les autres? il y en a aussi. Par exemple, je

suis fatiguée du service, je n'ai pas de famille à la campagne : l'administration m'envoie me remettre dans une maison de campagne qui lui appartient à Bagnolo dans l'Orne, et chaque année nous pouvons y passer notre congé. Notre voyage est payé en deuxième classe, car l'administration a passé un traité avec la compagnie de l'Ouest, qui lui cède des places entières au prix des demi-places. C'est tout de même une dizaine de mille francs que le Crédit foncier perd chaque année pour être agréable aux femmes employées.

— La maison de campagne est-elle confortable?

— Elle est très grande et très spacieuse, à deux pas de la jolie forêt d'Andaine remplie de pins, ce qui fait du pays un séjour très sain. C'est à une heure et demie d'un établissement thermal où l'on guérit les phlébites; il y a pour y aller deux routes ravissantes.

— Mais c'est le paradis que votre administration; vous me donnez envie d'y retenir ma place.

— Oh! ce ne sont pas tous les avantages; il y a encore celui-ci : les employées profitent des marchés passés avec l'administration pour le combustible. Ainsi cette année nous payons le charbon, rendu en cave, 3 fr. 25 les cent kilos, et le bois 3 fr. 75 les cent kilos.

— Mais c'est superbe!

— Et les gratifications! dit une autre : il y en a en juillet, en janvier, et à chaque émission. Elles sont de 40, 80 ou 100 francs, selon l'ancienneté. »

Je remerciai chaleureusement les petites employées, et je repris le chemin de la maison. Il était cinq heures.

C'est l'instant de la journée où la badauderie parisienne s'étale sur les boulevards, à côté des besogneux et des miséreux.

Un pauvre estropié sautillait sur la seule et unique jambe qui lui restait, il n'avait même pas de béquille. Je m'approchait et, tout en lui donnant quelques sous, je lui demandai pourquoi il n'avait pas sa béquille.

« Parce que j'avais trop faim, je l'ai vendue. »

J'eus le cœur chaviré d'entendre ça, et je lui donnai les quelques sous qui me restaient.

Ce soir, pensais-je, je veillerai un peu moins tard, je ferai un peu moins de feu, mais le pauvre estropié aura de la soupe.

Moi, qui me croyais si à plaindre d'être ainsi à la recherche d'une place administrative, je venais de voir qu'il y avait des misères autrement grandes que la mienne.

Une charrette de violettes et de jonquilles troua l'atmosphère couleur de suie du boulevard. Machinalement je mis la main à la poche, pour me payer un petit bouquet de deux sous. Puis je pensai que j'avais tout donné, et de suite j'eus une grande joie d'avoir eu à faire ce petit sacrifice. Ce sentiment, n'était-ce pas déjà ma récompense ?

CHAPITRE VII

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

En rentrant chez moi je trouvai une lettre. Elle m'apportait des nouvelles d'une parente qui était employée à la Société générale. Désirant me voir entrer dans cette administration, la jeune femme me donnait dans sa lettre des détails utiles.

« Dans cette société, me disait-elle, les femmes sont plus spécialement employées au classement et au détachement des coupons et à quelques petits travaux de comptabilité et de correspondance. Il n'y a pas d'examen, et la limite d'âge est, comme ailleurs, de dix-huit à trente ans.

« Tu n'as qu'à faire une demande apostillée par quelque personnage influent, et tu seras assez rapidement reçue; d'abord comme employée temporaire pour les échéances semestrielles, et ensuite comme employée définitive.

« Celles-ci sont toujours choisies parmi les employées auxiliaires les mieux notées.

« J'ai débuté avec 3 francs par jour, et j'ai atteint 5 francs par une série d'augmentations de 0 fr. 25 par jour. Oh! ce n'est pas le Pérou! Aussi chaque année on nous alloue une petite gratification, qui fait toujours un grand plaisir. En vivant chez mes parents, j'arrive à les aider et même à économiser un peu. A cela du reste je ne me condamne pas rigoureusement, parce que la Société générale a organisé une caisse de prévoyance, qui est alimentée par les retenues mutuelles de 5 % qui sont effectuées sur nos traitements. A ces retenues viennent s'ajouter des allocations qui sont données par la Société générale.

« La somme des retenues est remise à l'employée, quand elle quitte la société.

« Je serais très heureuse si tu te décidais à entrer à la Société générale; j'espère, du reste, que tu viendras m'y voir un de ces jours et que nous en causerons. »

Je restai pensive, la lettre sur mes genoux. Certes, c'eût été agréable d'avoir une amie dès mon entrée dans une administration quelconque; mais ce qui faisait le bonheur de ma cousine, qui avait encore ses parents, pourrait-il faire le mien, à moi qui ne les ai plus? La tante qui m'avait recueillie me disait bien : « Prends ton temps, petite; personne ne te reproche le pain que tu manges; réfléchis bien avant de prendre une décision. » Je suis même sûre qu'elle pensait ce qu'elle disait; mais moi j'avais des scrupules, car je la savais pas riche.

Enfin je mis de côté la lettre de ma cousine, et je songeai à me remettre en campagne.

CHAPITRE VIII

L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

Avant de me rendre à cette administration, j'avais reçu un journal traitant des questions des chemins de fer.

Dans ce journal était un article signé Papin, très intéressant, sur le travail des femmes au service de la voie et dans les bureaux.

Je crois devoir le reproduire ici, car il peut certainement être utile aux candidates aux postes administratifs.

« Le travail des femmes dans les chemins de fer est de trois sortes, qui correspondent à trois catégories de personnes. Les femmes peuvent être gardes-barrières ou gardes-sémaphores. Elles peuvent être chefs de halte. Elles peuvent enfin, accédant aux sphères les plus hautes, être employées comme distributrices aux billets, ou aux écritures dans les services du contrôle. Notons pour mémoire qu'on trouve également des femmes employées à la lampisterie ou au service des imprimés.

« La garde-barrière, ou garde-sémaphore, est généralement une femme mariée dont le mari, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, est employé aux travaux de la voie comme cantonnier.

« Les gardes-barrières bénéficient généralement d'un logement se composant de deux pièces au rez-de-chaussée. Pour les gardes-sémaphores, le fait est plus rare, et la plupart du temps elles ont à se loger dans le village voisin. Leurs appointements, lorsqu'elles sont logées, varient entre 12 et 20 francs par mois; lorsqu'elles ne le sont pas, ils peuvent atteindre, au grand maximum, à 30 francs.

« Les femmes chefs de halte ont à assumer tous les services de la petite gare qui leur est confiée, c'est-à-dire qu'il leur faut distribuer les billets, peser les bagages, les porter de la bascule au fourgon, faire les expéditions en grande vitesse, expédier et recevoir les marchandises en petite vitesse par wagon complet, balayer, éclairer, nettoyer la gare, répondre aux demandes de renseignements et enfin assurer le service des postes, c'est-à-dire remettre elles-mêmes aux trains la boîte aux lettres placée à l'entrée de la gare. Pour ce dernier service, le ministère des postes paye une redevance aux compagnies, qui n'ont jamais pensé à en tenir compte par quelque supplément de salaire à leurs employées. Ajoutons enfin que les femmes chefs de halte ont à assurer le service des disques d'entrée et de sortie de gare, et la comptabilité de leur petite station. On réclame d'elles un cautionnement qui varie de 150 à 400 francs, selon les compagnies, et elles sont responsables de toutes les erreurs de caisse ainsi que des colis

qu'elles auraient livrés aux destinataires sans en toucher le montant.

« Pour tout ce travail, pour toutes ces responsabilités, pour cet assujettissement de toutes les heures, on leur donne le logement et un traitement de 30 francs par mois.

« Les receveuses aux billets, employées dans les grandes gares, ont également un cautionnement à fournir. On exige d'elles onze ou douze heures de travail par jour. Elles ont une responsabilité de caisse qui atteint chaque jour 1500 à 2000 francs et, si on leur fait rembourser les moins perçus, on ne leur tient aucun compte des sommes versées en trop, des erreurs commises au bénéfice de la compagnie.

« On leur donne un salaire de 2 fr. 50 à 3 fr. 25 par jour. Sont-elles employées au téléphone ou au télégraphe, elles touchent 2 francs ou 2 fr. 50 par jour.

« Pour cette catégorie d'employées, il n'existe ni fêtes ni dimanches. Les jours de fête étant ceux, en effet, où le mouvement des voyageurs est le plus considérable, on mobilise tout le personnel, et les congés sont inconnus, en dehors du congé annuel.

« Ces congés annuels sont de cinq à huit jours, selon les compagnies, pour toutes les employées. En outre, les receveuses aux billets bénéficient d'une après-midi de liberté tous les quinze jours, en semaine. On comprendra combien ces périodes de repos sont courtes et insuffisantes, lorsque nous aurons ajouté que le service de ces pauvres femmes commence généralement à cinq ou six heures du matin et peut finir, pour les chefs de halte, entre huit et

neuf heures, pour les gardes-barrières ou gardes-sémaphores à six ou sept heures, et enfin pour les receveuses aux billets à minuit et demi, avec des interruptions pour les repas.

« On nous a même cité une gare où les receveuses aux billets ont un service de nuit complet. Nous pensions bonnement que la loi sur le travail des femmes et des enfants s'y opposait. Il faut croire que nous nous sommes trompés, ou qu'il est avec la loi des accommodements, puisque le fait se renouvelle chaque jour sans motiver aucune mesure de répression, aucune intervention des pouvoirs publics, malgré l'active et incessante surveillance de MM. les ingénieurs du contrôle et des commissaires de surveillance administrative.

« Il nous est bien permis de nous demander, non sans un sentiment de profonde tristesse, comment une femme gagnant 70 ou 75 francs par mois en moyenne peut arriver, non seulement à se suffire, mais à s'entretenir en une tenue décente et à tenir son intérieur, alors qu'elle part de chez elle à cinq ou six heures du matin pour s'adonner à un travail qui la tient tout le jour écartée de son ménage.

« C'est là un problème de la vie sociale, l'un des plus poignants, des plus douloureux, et que la bonne volonté du législateur, on le voit, est encore impuissante à résoudre.

« Il est toutefois une catégorie d'employées dont le sort est moins rude. Les femmes qui travaillent au service du contrôle dans les administrations centrales ne sont relativement pas à plaindre. Leur service commence à neuf heures du matin : il est suspendu à onze heures et demie

et reprend à une heure, pour se terminer à quatre heures trois quarts. Elles sont payées 2 fr. 50 à 3 francs par jour. Mais ces postes très enviés sont réservés, semble-t-il, aux privilégiées du ciel, et seules de très bienfaisantes influences peuvent assurer aux très nombreuses postulantes l'accès de ce paradis administratif.

« Dans ces conditions de travail, de responsabilité et de salaire, la femme utilisée dans les compagnies de chemins de fer se trouve-t-elle dans une situation égale à celle des ouvrières ou employées de l'industrie et du commerce?

« Nous penchons pour la négative.

« Dans le commerce, en effet, dans l'industrie, les dimanches et fêtes se succèdent régulièrement. Il est loisible à tous et à toutes de changer d'air et, de temps à autre, de distraire leur esprit de l'obligation professionnelle, de penser à autre chose.

« Dans les chemins de fer, la tension de l'esprit est incessante, l'assujettissement de la volonté doit être de toutes les minutes. La moindre distraction peut entraîner un malheur, peut être punie comme une mauvaise action.

« N'est-il pas douloureux de penser, par exemple, qu'une femme qui gagne de 15 à 25 francs par mois, et qui souvent est mère de plusieurs enfants, se trouve, par le fait de sa fonction, perpétuellement sous le coup d'une poursuite en police correctionnelle?

« Une garde-barrière, une garde-sémaphore n'exécute pas les ordres qu'elle a reçus. Sa défaillance momentanée entraîne un accident. Elle est responsable. Elle peut être,

elle est trop souvent, hélas! condamnée comme un malfaiteur.

« Nous croyons que la dignité de la justice gagnerait beaucoup à ne trouver devant elle que des hommes qui coûteraient, il est vrai, plus cher aux compagnies, mais qui n'auraient à assumer que des responsabilités librement acceptées par eux.

« Les femmes, la plupart du temps, ont été contraintes d'accepter ces postes périlleux par le besoin, par l'impérieuse nécessité d'équilibrer un impossible budget. Non pas que leurs maigres traitements leur soient une grande ressource. Ce qui les séduit, ce qui les détermine, c'est le logement gratuit, le logement à proximité du travail du mari. Celui-ci, comme cantonnier, gagne généralement 3 francs par jour. Comment joindre les deux bouts avec ces pauvres ressources?

« La femme accepte d'être garde-barrière. C'est la solution. On a le logement sans terme à payer, et avec les 90 francs de la paye on pourra manger des pommes de terre.

« La perspective de la retraite du mari, qui pourra atteindre de 200 à 250 francs, entre évidemment pour sa part dans la résignation de ces ménages de bons serviteurs.

« Le père sait aussi que si, par hasard, toute sa progéniture n'entre pas au service de la compagnie, les enfants qui travailleront au dehors bénéficieront, comme fils d'employé, du parcours gratuit pour se rendre de la maison à leur chantier. Ces menus avantages lui paraissent un

appoint à sa situation. Il sait combien la lutte pour le pain est dure hors des sentiers tracés. Il a, dans sa petite maison, la sensation d'une sorte de sécurité, de stabilité relative dans la misère. Et c'est de la sagesse de sa part que d'accepter ainsi, pour lui et les siens, le peu que les compagnies lui donnent. »

Après avoir lu cet article, je songeai à prendre des renseignements moi-même. Comme je ne demeurais pas loin d'une gare, j'y allai un matin, afin d'avoir quelques détails sur les femmes attachées au service des chemins de fer.

Le chef de gare était malade, le sous-chef absent; je m'adressai alors à un employé galonné, et je lui exposai le but de ma visite.

« Oh! fit-il, je puis vous renseigner aussi bien que ces messieurs, puisque ma femme est employée ici. Mais sur quel genre de service voulez-vous des renseignements?

— Comment, sur quel genre?

— Mais oui; la compagnie est divisée en quatre grands services : la construction, l'entretien de la voie, la traction et l'exploitation. »

Je réfléchis un moment. Il était évident que je n'aspirais pas à devenir garde-barrière, service qui fait partie de l'entretien de la voie. Le tableau qui m'avait été fait de ce poste et de sa rétribution par l'article que j'ai cité ne me tentait pas. Je ne me voyais pas, un bâton à la main, indiquant au train que le passage est libre.

L'employé, qui pendant ce temps m'examinait, conclut lui-même mes réflexions en disant :

« Du reste, pour l'entretien de la voie, il faut avant tout être la femme d'un employé de la voie qu'on appelle *poseur* ou d'un chef d'équipe. Alors on est sous les ordres directs des piqueurs de la voie. Ça ne doit pas être votre affaire?

— Non, monsieur, non, pas tout à fait; mais je me suis toujours demandé combien gagnaient ces pauvres femmes.

— De 60 à 120 francs par an.

— Par an!...

— Oui, mais elles sont logées.

— C'est vrai, et tout le monde connaît la pauvre et cependant pittoresque maisonnette du garde, avec son minuscule jardin. Mais vous m'avez parlé tout à l'heure du service de la traction; les femmes y sont donc admises?

— On en prend très peu. A l'Ouest, elles sont au nombre de quatorze. Elles font partie du service central, et touchent 1 100 francs par an.

— Rien de plus?

— Une petite gratification de 60 à 70 francs.

— Et quel examen?

— Oh! les quatre règles et une dictée.

— Et le service d'exploitation?

— Oh! pour celui-là, on emploie beaucoup de femmes, à l'Ouest, en particulier. Elles sont douze au service central; honoraires : 1 200 francs, gratification au 1er janvier; même examen que pour les femmes employées à la



Une garde de sémaphore (Concarneau).

traction. Elles sont en très grand nombre pour le service de la salubrité; vous me comprenez, n'est-ce pas? la salubrité.... côté des dames, dix centimes.

— N'insistez pas; je crois que pour cela il n'y a pas d'examen à passer.

— Vous pouvez rire, mademoiselle, mais ça n'empêche pas que ces postes sont les plus recherchés et les plus rémunérateurs.

— Vraiment?

— Oui, oui, et la Compagnie ne les accorde qu'aux veuves d'agents morts au service, ou à l'occasion du service.

— Eh bien, comme je ne suis pas dans ce cas, passons à une autre situation, à celle des receveuses par exemple. Ces situations-là doivent être plus nombreuses et plus importantes, puisqu'elles assurent d'une façon générale tout le service de la recette. Combien gagnent les receveuses?

— De 600 à 1300 francs, selon l'importance des gares; elles passent le même examen que les autres, et ont en plus un peu de géographie.

— Y a-t-il pour les receveuses des conditions spéciales pour être reçues?

— Vous savez bien que ces places sont données d'abord aux femmes des chefs de gare, et ensuite aux femmes des facteurs-chefs. Et ce qu'il y a de drôle, c'est que les agents sont responsables des services confiés à leurs femmes.

— Les étrangères ne peuvent-elles pas concourir?

— Si, mais on ne les prend que s'il n'y a pas assez de femmes d'employés; et encore il faut que la demande soit bien appuyée... Voyez-vous, le plus sûr moyen de réussir, c'est d'être recommandée par un gros bonnet de la compagnie. Il n'y a qu'à l'État que toutes les femmes peuvent concourir.

— C'est ce que l'on m'avait dit.

— Ces places de chemin de fer, voyez-vous, on y tient, parce que c'est des places sûres; mais jamais la solde n'est proportionnée au travail, jamais!

— Mais qu'exige-t-on des femmes?

— Un service éreintant. Neuf heures consécutives de service au guichet ouvert; je dis *ouvert,* car il n'y a que le temps de la distribution effective des billets qui compte comme service. D'où il résulte que les deux ou trois heures que les employées receveuses passent, après la fermeture du guichet, à relever les casiers et à faire le décompte des billets délivrés, ne sont pas comprises comme temps passé à travailler. C'est pourtant plus dur que le reste, car à cette heure-là, après la fatigue de la journée, les receveuses ne tiennent plus debout.

— Elles sont toujours seules?

— Quelquefois elles sont deux employées, mais c'est parce qu'alors il y a dix-huit heures de travail au lieu de neuf; ça revient au même. Dans certaines gares, le service est alternatif en ce sens que la receveuse qui a fait la matinée pendant huit jours prend au bout de ce temps le service de la soirée, tandis que celle qu'elle remplace fait à son tour le service du matin.

— Je comprends pourquoi on a mis la femme dans le service de l'exploitation ; c'est sa destinée qui la poursuit là, comme partout : être exploitée.

— Oh! oui, et vous ne vous faites pas une idée des injustices auxquelles on est en butte. Tenez, nous nous sommes mariés en 18..., nous sommes entrés aussitôt dans les chemins de fer, moi à 1 100 francs, et ma femme à 600 francs à la gare de Gentilly. En émargeant la feuille de solde, ma femme avait manifesté son étonnement en voyant figurer dans la case au-dessous de la sienne le nom de Mme G..., femme d'un chef de gare, pour une somme de 300 francs au lieu de 50 francs comme elle-même.

« Quelques années plus tard, nous étions, ma femme et moi, au service central. Elle avait 800 francs, et demandait la gare d'Auteuil, où les receveuses ont 1 300 francs; c'était donc une augmentation de 500 francs qu'elle réclamait au bout de six années. Un jour on la fit prévenir par un inspecteur que le poste demandé lui était accordé. Le lendemain le même inspecteur, M. de B..., me rencontrait à ma rentrée au bureau dans l'escalier.

« — Eh bien, votre femme est contente, elle a obtenu la recette d'Auteuil? »

« Puis baissant la voix :

« — J'ai oublié de la prévenir que ce serait aux mêmes appointements qu'elle a en ce moment; il n'y a pas moyen de faire autrement, on a trouvé que vous étiez *trop appointé vous-même; raison d'économie.* »

« Qu'est-ce que vous dites de cette manière d'agir,

mademoiselle? vous le voyez, toujours deux poids et deux mesures. »

Un coup de sifflet appela ailleurs l'employé complaisant, et je partis, me promettant d'aller le lendemain voir l'administration des chemins de fer de l'État.

CHAPITRE IX

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Les emplois administratifs des femmes dans les chemins de fer de l'État sont accessibles à toutes celles qui peuvent passer les examens, sans distinction de parenté éloignée ou proche avec un employé.

En raison de cette condescendance, on rend l'examen plus difficile que pour les autres administrations des chemins de fer.

Par exemple, la dictée, qui est quelconque pour les concours des chemins de fer en général, est un morceau capital quand il s'agit d'entrer à l'État.

On prend un livre d'un auteur ancien ou moderne, et on dicte. Aux derniers examens, les candidates ont eu à faire une dictée prise dans un volume de Victor Hugo.

Le sujet traitait des monuments de la Hollande. Il y avait dans le récit des termes techniques d'architecture, des noms de grands hommes, qui embarrassaient beau-

coup les aspirantes. Une d'elles me disait l'autre jour que tout en écrivant elle se demandait si celui qui dictait pourrait écrire sans faute et sans l'aide d'un dictionnaire ce qu'on leur demandait d'écrire.

Mais j'ai là, sous la main, le règlement concernant l'admissibilité du personnel féminin ; je vais donc le transcrire ici :

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES EMPLOIS ADMINISTRATIFS SUR LE RÉSEAU DE L'ÉTAT

Voici le tableau qui énumère les épreuves obligatoires et facultatives :

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

1° Une dictée.	Écriture. Orthographe.
2° Arithmétique.	Chiffrage. Problème.
3° Rédaction	Style. Orthographe.
4° Confection d'un tableau statistique.	Disposition du tableau. Chiffrage.
5° Géographie.	Tracé des voies ferrées sur une carte muette.

ÉPREUVES FACULTATIVES

1° Notions élémentaires et pratiques sur l'organisation des chemins de fer.

2° Langues vivantes, anglais, allemand, italien ou espagnol.

3° Dactylographie, manipulation d'une machine à écrire.

4° Télégraphie, manipulation et réception au moyen d'un appareil Morse.

5° Sténographie d'un texte dicté couramment; traduction d'un texte sténographié, et sténographie d'un texte écrit donné.

Les concours ont lieu, selon les besoins du service, au moins une fois chaque année, dans la première quinzaine de juillet.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au directeur du chemin de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, et doivent contenir l'adresse de la postulante.

Pour être admise à participer au concours, toute postulante doit justifier qu'elle est Française et qu'elle a eu seize ans au moins, ou vingt-neuf au plus, le 1er janvier de l'année du concours. Elle doit produire à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

1° Une expédition de son acte de naissance.

2° Une expédition de son acte de mariage, s'il y a lieu de le faire.

3° Les originaux ou les copies certifiées conformes et dûment légalisés des certificats ou brevets universitaires de la postulante.

4° Une note indiquant celle des épreuves facultatives auxquelles elle désire prendre part.

5° Une note faisant connaître ses antécédents depuis

l'âge de quinze ans, accompagnée, s'il y a lieu, des certificats des administrations, maisons de commerce ou banques dans lesquelles elle a été employée.

6° Un extrait de son casier judiciaire, ne remontant pas à plus de trois mois.

Les opérations du concours sont dirigées par une commission comprenant :

1° Un fonctionnaire supérieur de l'administration centrale, *président*.

2° Quatre chefs ou sous-chefs de bureau de l'administration centrale, *membres*.

3° Une dame, employée principale, *secrétaire*.

Les différentes épreuves du concours ont lieu en plusieurs séances consécutives, surveillées par la *commission* et par plusieurs dames employées.

Les séances sont réglées conformément aux indications suivantes :

PREMIÈRE JOURNÉE

Première séance, de 9 heures à 11 heures du matin.

Appel et installation des concurrentes. Dictée, dont le texte comporte l'application des principales règles de la syntaxe et de l'orthographe.

Ce texte est d'abord lu à haute voix aux élèves du concours, pour leur permettre d'en comprendre le sens général. Puis, chaque phrase en est dictée par fragments, sans indication de la ponctuation.

L'ensemble du texte est relu pour la seconde fois à haute voix, et après un délai de cinq minutes les copies sont enlevées.

L'écriture doit être lisible, courante et nette. On compte les fautes de ponctuation.

Deuxième séance, de 1 heure à 4 heures du soir.

Arithmétique. — Résolution de plusieurs problèmes élémentaires sur le système métrique, l'extraction des racines carrées, les fractions, les moyennes, les proportions, les intérêts simples et composés, les règles de mélange et d'alliage, les mesures de surface et de volume simples.

On doit se borner à inscrire sur la copie l'indication des opérations et les résultats obtenus, sans y faire figurer les opérations elles-mêmes.

Cependant les feuilles de brouillon, sur lesquelles ont été effectués les calculs de détail, doivent être annexées à la copie pour faciliter le travail des correcteurs.

Ceci est le programme de la première journée d'examen; voici pour la seconde :

DEUXIÈME JOURNÉE

Première séance, de 9 heures du matin à midi.

Rédaction. — Lettres sur une question industrielle, commerciale ou administrative, dont le sommaire est remis à chaque postulante.

Deuxième séance, de 2 heures à 6 heures du soir.

Confection d'un tableau statistique (de 2 heures à 3 heures et demie).

Cette épreuve consiste à présenter des documents statistiques, remis aux postulantes sous forme de tableau synoptique, de façon à permettre d'en saisir rapidement la corrélation et les conséquences.

Les concurrentes doivent, avant de tracer définitivement le tableau qui leur est demandé, en préparer rapidement, au crayon, le croquis sur un brouillon, afin de bien se rendre compte des dimensions à donner aux diverses colonnes, de l'ordre dans lequel il convient d'y inscrire les chiffres donnés et les renseignements demandés, enfin de la façon dont doivent être disposés les différents titres, suivant leur importance relative qui détermine le genre d'écriture et la dimension des caractères à adopter.

GÉOGRAPHIE. — *De 3 heures et demie à 6 heures du soir.*

1° Indications d'itinéraires les plus directs par voie ferrée.

Les itinéraires les plus directs par voie ferrée, entre un certain nombre de points donnés, doivent être indiqués d'abord par grandes étapes correspondant aux divers réseaux empruntés.

Pour chacun des trajets partiels, les concurrentes ont ensuite à indiquer successivement, dans l'ordre où elles

seraient rencontrées depuis le point de départ, les gares desservant les principales localités, les gares d'embranchement, et les gares de transit entre deux réseaux.

2° Tracés de voie ferrée sur une carte muette :

Les divers réseaux doivent être distingués les uns des autres par des traits différents, avec légende explicative en marge. Les gares principales et les points de bifurcation ou de transit doivent être inscrits avec soin et en caractères proportionnés à leur importance.

TROISIÈME JOURNÉE

Première séance, de 8 heures et demie à 11 heures et demie du matin.

Épreuves pratiques, facultatives, de dactylographie, de télégraphie et de sténographie.

L'épreuve pratique de dactylographie consiste dans l'expédition d'une lettre, au moyen du type de machine à écrire le plus couramment employé dans les bureaux de l'administration centrale des chemins de fer de l'État (machine Remington).

L'épreuve pratique de télégraphie comprend la transmission, au moyen de l'appareil Morse, d'un texte écrit donné, et la traduction d'une dépêche télégraphique reçue par le même appareil.

Pour l'épreuve pratique de sténographie, qui consiste en une dictée, en la traduction de la prise de cette dictée

en un thème, il sera fait exclusivement usage de la méthode Prévost-Delaunay, adoptée par les sténographes de la Chambre des députés.

Deuxième séance.

Épreuve facultative de rédaction, sur une question concernant les chemins de fer : *de* 1 *heure et demie à* 3 *heures et demie du soir.*

Épreuve pratique de langues vivantes : *de* 3 *heures et demie à* 5 *heures du soir.*

Et éventuellement : *de* 5 *heures à* 6 *heures et demie du soir.*

Les concurrentes inscrites pour prendre part à l'épreuve facultative de rédaction auront à exposer, dans une note d'un style aussi simple et aussi précis que possible, les notions qu'elles possèdent sur un sujet donné se rapportant à une ou plusieurs des questions ci-après :

Organisation de l'administration centrale, comptabilité, service commercial, tarifs, contrôle des recettes, statistique, description sommaire et usage des principaux organes de la voie (rails, traverses, ballast, aiguilles, plaques tournantes, tranchées, remblais, tunnels, ponts, viaducs).

Description sommaire des principales parties d'un train : machine, tender, véhicules à voyageurs et à marchandises. Renseignements succincts sur le service des

gares et des trains : voyageurs, expédition et arrivage des marchandises de grande et de petite vitesse.

Les épreuves spéciales concernant les langues vivantes comprennent, pour chaque langue, une version et un thème à traduire par écrit, sans dictionnaire, pendant un délai maximum d'une heure et demie (3 heures et demie à 5 heures du soir). Si une postulante s'est fait inscrire pour deux langues vivantes, elle subit les épreuves de 3 heures et demie à 5 heures du soir pour l'une des langues choisies, et de 5 heures à 6 heures et demie du soir pour l'autre langue. Des dispositions spéciales seraient prises à l'égard des postulantes devant prendre part aux épreuves facultatives pour plus de deux langues vivantes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il est attribué à chaque concurrente, pour chacune des épreuves auxquelles elle prend part, une note de mérite variant de 10 à 20, d'après les échelles ci-après :

Parfaitement.	20.
Très bien.	18 et 19.
Bien.	15, 16, 17.
Assez bien.	12, 13, 14.
Passable	9, 10, 11.
Médiocre	6, 7, 8.
Mal	3, 4, 5.
Très mal	1, 2.
Néant	0.

Le chiffre obtenu pour chaque épreuve partielle est

multiplié par le coefficient d'importance de cette épreuve, et les produits sont ensuite totalisés pour le calcul du nombre de points de chaque concurrente.

Toutefois les concurrentes qui prennent part à des épreuves facultatives ne bénéficient de points supplémentaires qu'à la condition d'obtenir une note égale ou supérieure à 15. La note de mérite correspondant à chaque épreuve de langue vivante est la moyenne des notes obtenues pour le thème et pour la version ; les notes obtenues pour plusieurs langues vivantes se cumulent.

Les concurrentes pourvues de titres universitaires ou de brevets spéciaux bénéficient des nombres de points indiqués ci-après :

1°	Baccalauréats complets	20
2°	Diplôme de fin d'études (enseignement secondaire) Brevet supérieur de l'enseignement primaire Première partie de l'un des baccalauréats.	15
3°	Certificat d'études primaires supérieures (3e année) Certificat d'études secondaires (fin de 3e année) Brevet primaire élémentaire	10
4°	Certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures	5

Les points alloués pour ces différents diplômes, certificats ou brevets, ne peuvent être cumulés. Toutefois, et par exception, les points supplémentaires prévus pour le certificat désigné au paragraphe 4° ci-dessus peuvent être cumulés avec ceux alloués pour un des autres diplômes, certificats ou brevets.

Les postulantes pourvues d'un diplôme de licence en droit, ès lettres ou ès sciences, sont inscrites, sans examen préalable, en tête de la liste d'admission, pour un emploi de 2e classe.

Sont éliminées de la liste d'admissibilité, quel que soit d'ailleurs le nombre des points qu'elles ont obtenus, les postulantes qui auraient une note inférieure à 11 pour l'orthographe, dans l'une ou l'autre des épreuves de dictée et de rédaction, ou pour les problèmes dans l'épreuve d'arithmétique, ou une note inférieure à 9 pour l'écriture, dans l'épreuve de dictée, pour le chiffrage dans l'épreuve d'arithmétique, pour le tableau statistique ou pour la géographie.

Les postulantes ne doivent apporter ni livres, ni notes; toute communication entre elles est interdite.

Les examinateurs pourront s'assurer, par les résultats des épreuves déjà subies, *ou par de nouvelles épreuves auxquelles ils soumettront les postulantes,* que les compositions remises par elles sont bien leur œuvre personnelle.

Toute fraude reconnue entraînera l'exclusion de la postulante du concours.

Si la fraude n'a été reconnue qu'après la déclaration

d'admissibilité, la postulante ne pourra être nommée employée à l'essai.

La déclaration d'admissibilité ne confère aucun droit absolu aux postulantes; elle les met seulement en position de pouvoir être appelées, d'après leur rang de classement, pour occuper les emplois réservés au personnel féminin dans les bureaux de l'administration, soit en cas de vacance des emplois existants, soit en cas de création d'emplois nouveaux.

La commission dresse dans l'ordre de mérite deux listes d'admissibilité distinctes : la première comprenant les parents d'agents, femme, fille ou sœur d'agents du réseau, habitant avec eux ou étant à leur charge, ainsi que les parentes au même degré d'agents décédés, retraités ou réformés pour infirmités contractées en service; la seconde liste comprenant toutes autres postulantes.

Les emplois vacants sont alternativement attribués aux postulantes inscrites sur chacune des listes, en commençant par la première de ces listes.

Les postulantes appelées sont occupées, au début, en qualité d'employées à titre d'essai.

Toute postulante ainsi désignée doit produire, avant son entrée en fonctions, un certificat délivré par un médecin du réseau de l'État, dans le mois précédant l'admission, et constatant qu'elle n'est atteinte d'aucune maladie ou infirmité qui la rende impropre au service. En outre, si elle n'a ni père, ni mère, ni tuteur habitant la localité dans laquelle elle est elle-même, elle est tenue de justifier qu'elle habite chez des parents rapprochés,

ou dans une famille agréée par ses père et mère, ou tuteur, et dont l'honorabilité soit notoire.

Après cette lecture monotone, mais éminemment instructive, je me renseignai sur les salaires.

« Les femmes qui débutent à seize ans, me dit-on, sont payées à la journée jusqu'à dix-huit ans et gagnent 3 fr. 25; à partir de dix-huit ans, elles sont payées mensuellement et gagnent 1 200 fr.

— Mais si elles ne s'engagent qu'à dix-huit ans?

— Dans ce cas elles touchent 1 200 fr. au bout de six mois.

— Et les hommes qui font le même travail que les femmes, combien gagnent-ils?

— Ah! je vous vois venir, me dit en souriant mon interlocuteur : vous voulez faire des comparaisons, émettre les pourquoi, les comment, les mots de revendications, d'injustices, qui semblent claironner des appels de bataille; eh bien! vous en serez pour vos frais, car la différence du salaire des employés hommes avec celui des employées femmes n'existe presque pas sur le réseau de l'État.

— Ah bah!

— En voici la preuve. Les jeunes gens qui arrivent chez nous sont employés comme auxiliaires à 3 fr. 75 par jour. Remarquez qu'ils viennent ici sortant souvent d'autres compagnies, qu'ils sont instruits, dressés à leur métier, et qu'ils offrent bien plus de garantie qu'une jeune

fille de seize ans, qui ne sait absolument rien, et qui souvent est très lente à se former au service, ce qui ne l'empêche pas de gagner 3 fr. 25.

« L'employé auxiliaire nous est enlevé par le service militaire, et quand il a fini avec la guerre il nous revient et postule souvent bien longtemps avant d'être réintégré dans le service.

« Mais alors, eu égard à cette perte de temps et d'argent pour lui, il est désormais titulaire, et ses appointements s'élèvent à 1 800 francs.

« Celui des femmes, pour un travail à peu près analogue, est de 1 600 francs.

« Vous voyez que la différence n'existe pour ainsi dire pas. »

Je hochai la tête, me renfermant dans un silence que je jugeai prudent. Je remerciai l'employé obligeant et je me retirai.

CHAPITRE X

COMPTOIR D'ESCOMPTE

L'admission de l'élément féminin au Comptoir national d'Escompte date de juin 1893.

Comme pour toutes les administrations, les postulantes subissent un examen.

Le programme de cet examen comprend :

1° Une dictée ;
2° Une page d'écriture ;
3° Les règles de l'arithmétique ;
4° La confection d'un bordereau de coupons.

La limite d'âge est de seize à trente-cinq ans.

Le Comptoir d'Escompte comprend actuellement cent trente femmes titulaires et vingt femmes auxiliaires à titre temporaire.

Les emplois sont *exclusivement réservés* aux filles, femmes et sœurs d'employés du Comptoir d'Escompte.

On a entouré la salle où les femmes travaillent d'une verrière en verres dépolis, afin qu'elles ne soient ni vues ni distraites par personne.

« Leur travail est-il très important? demandai-je un jour à une des employées.

— Mais oui, assez important. Il consiste dans la manipulation et le classement des coupons, la confection de bordereaux et de coupons, de bordereaux d'entrée et de sortie des effets de commerce, et enfin dans la copie de renseignements commerciaux.

— Et les heures de travail?

— De neuf heures et demie du matin à six heures moins le quart. On rentre encore assez tôt pour préparer le dîner. Quant au déjeuner, on l'emporte avec soi le matin, ou bien on mange dans un restaurant arrangé pour nous dans l'intérieur du Comptoir d'Escompte.

— Les appointements sont peu considérables sans doute ?

— On a 3 francs par journée de travail effectif; on augmente de 0 fr. 25 par jour durant une période de deux ans, jusqu'au maximum de 5 francs pour les employées. Les surveillantes et les adjointes ont une augmentation de 0 fr. 50 pendant la même période, jusqu'au maximum de 6 francs. Les auxiliaires gagnent aussi 3 francs par jour. Par exemple, nous n'avons pas de caisse de retraite pour le personnel féminin. Nous en aurions bien besoin.

— Créez-en une vous-mêmes.

— Oh! quand les idées ne viennent pas des adminis-

trateurs, il est inutile d'essayer de les mettre en pratique; c'est destiné à mourir d'avance.

— Ah! bien, en attendant la réalisation de votre désir, pour lequel je vous souhaite bonne chance, je vous remercie et je m'en vais. »

Dehors il faisait beau, et j'ai eu la fantaisie de passer par le marché aux fleurs de la Madeleine. Les nombreux bureaux que je visite depuis quelques jours me donnent un grand besoin d'air et de lumière.

Dire qu'il y a cinq jours il gelait ferme, et que maintenant, sous les bâches de toile du marché, c'est la gaieté des nuances et des couleurs vives, une palette ensoleillée de rose et de blanc, un émerveillement pour l'œil.

La grâce des lilas à peine mauves est rendue plus séduisante par la verdeur persistante des boules de neige.

Les grappes des mimosas éclatent en tons d'or, tandis que les anémones, pressées en petits bouquets, ont l'air un peu malades, un peu poitrinaires.

Toutes ces frêles et touchantes fleurs font penser à de délicates pensionnaires de Nice et de Menton revenues trop tôt du pays du soleil.

Ma promenade a été longue, et je suis rentrée exténuée.

Sous la lampe, à la veillée, je raconte à ma tante l'emploi de ma journée.

CHAPITRE XI

SERVICE D'ADMINISTRATION DU CONTROLE COMMUN

Ma promenade d'hier m'a mise en train. Je suis partie ce matin de bonne heure à la recherche des bureaux de cette administration.

Il était neuf heures et demie. Paris était enveloppé d'un de ces brouillards de suie âcres et nauséabonds.

Les rues m'apparaissaient comme des tunnels.

Je n'avais que de vagues renseignements sur la situation des bureaux que je cherchais.

On m'avait dit : C'est là-haut, après la rue de Rome, près de la gare des Batignolles, et je marchais.

Le brouillard me glaçait, il mettait comme un crépuscule en plein jour.

Me voici près d'un collège, je traverse le boulevard des Batignolles et je vais ainsi jusqu'au chemin de fer de ceinture.

Je m'informe de la route à suivre près d'un agent qui observe la rue. Va-t-il arrêter le brouillard qui *opère* de plus en plus? il ne ferait pas mal.

« Prenez le boulevard Pereire, me dit-il, vous traverserez la voie, puis vous continuerez tout droit jusqu'au boulevard Berthier : le bâtiment que vous cherchez est par là. »

Je me remets en marche.

Le boulevard Pereire est plus animé que les rues; quelques charrettes anglaises conduisent au Bois ceux qui n'ont rien à faire; quelques *autos* ventrus et de maigres bicyclettes roulent en cornant, chacun selon sa force.

Je traverse le pont du chemin de fer.

Et de suite c'est un changement complet.

La rue que je prends a l'aspect désolé et miséreux des rues qui avoisinent les fortifs.

Pas une maison.

A gauche de la rue, des masures aux carreaux crevés, aux toits effondrés comme après un incendie; brr..., ça donne froid.

Deci, delà, entre les masures, des terrains vagues, des ébauches d'usines.

A droite, d'immenses bâtisses pour le matériel de chemins de fer; bâtisses en briques sombres et en pans de fer, peu réjouissantes pour la vue.

La rue est longue; j'y suis absolument seule.

Un peu plus loin pourtant, des gamines dansent une ronde.

Elles sont mal vêtues, et tournent en répétant à satiété ce lambeau de chanson :

Le fils du roi de l'Inde, etc.

Toutes les cinq, têtes nues, dans leurs misérables vêtements, falotes, à la manière de cinq poupées, tournent en anémiques dans le brouillard gris.

Le fils du roi de l'Inde...

J'ai d'abord envie de leur demander si la maison du contrôle commun est encore loin...; puis je passe, ne voulant pas dénouer leurs mains.

Mais toutefois je me sens moins seule, car le refrain de la ronde me poursuit et me tient compagnie.

Le fils du roi de l'Inde...

chante dans ma tête.

Mais vais-je marcher toute la journée, décidément?

Je lève les yeux, et j'aperçois une bâtisse énorme qui paraît neuve.

Elle est en briques rosées, et deux grandes portes cochères peintes en vert clair donnent accès dans la maison.

Je me dis : C'est là !...

Et j'entre.

Je gravis six marches d'un beau perron et j'aperçois une femme dans un bureau, qui sert également de loge de concierge.

« C'est bien ici, madame, que les femmes sont employées à la vérification des colis postaux?

— Oui, madame.

— Je voudrais parler au directeur.

— Montez, et vous transmettrez votre demande au garçon de bureau. »

Je monte. J'entre dans une sorte de cabinet éclairé par une immense baie vitrée. Devant une table un homme range des dossiers.

L'accueil est des moins cordiaux. Ce petit homme ratatiné, couvert d'un bonnet grec, est tout hérissé de méfiance; il faut lui décliner toutes mes qualités, lui dire quelles sont mes intentions, en un mot lui montrer patte blanche, pour le décider à quitter ses dossiers et à prévenir le directeur.

Un long temps s'écoule pendant lequel je regarde par la baie, et je découvre un très curieux coin de banlieue parisienne.

En face de moi, ce sont les arbres du boulevard Berthier; dans une tranchée, au pied de la bâtisse où je suis, le chemin de fer de ceinture, et plus loin les fortifs, avec la porte d'Asnières.

Un léger bruit me fait tourner la tête; le personnage au bonnet grec est de retour.

« Conduisez mademoiselle chez le directeur, » dit-il au garçon de bureau.

Et me voilà cheminant dans d'immenses couloirs.

Pan, pan.

« Entrez. »

Je suis en face de M. Ithier, chef du Contrôle commun.

Gracieusement, il m'offre un siège, et me demande si j'ai à lui dire quelque chose de confidentiel, auquel cas il priera deux messieurs qui sont là de s'éloigner.

Je le prie de n'en rien faire et j'expose le motif de ma démarche.

« Visiter les bureaux des femmes, c'est possible, mademoiselle; mais interviewer l'une d'elles, non, le règlement s'y oppose. Je vous donnerai du reste tous les renseignements que vous pourrez désirer.

— Alors je m'incline, et j'écoute.

— C'est moi qui, en 1894, suis parvenu à faire admettre les femmes au service du Contrôle commun. Il y avait, pensai-je, un moyen bien simple de suppléer à l'insuffisance du traitement que l'on donne aux employés de chemins de fer, c'était de permettre aux femmes, filles, sœurs et parentes de ces mêmes employés, de gagner leur vie dans l'administration. J'entrevoyais cela comme une sorte d'œuvre philanthropique, et je suis tout heureux d'avoir réussi.

— Alors ces emplois ne sont donnés qu'aux femmes qui sont plus ou moins les proches parentes d'employés ?

— Oui, exclusivement; nous ne faisons jamais de faveur pour les autres. Songez donc, mademoiselle, que les familles d'employés de la voie se chiffrent presque toujours par trois ou quatre enfants au minimum !

« Si vous aviez des parents malheureux, vous com-

menceriez à faire la charité à eux, et non aux gens qui ne vous seraient rien. Eh bien! je suis dans ce cas-là.

« Je fais avant tout du bien à ceux qui font partie de la grande famille administrative des chemins de fer.

« Si parmi les candidates nous avons des orphelines, nous les prenons de préférence, nous sommes même très indulgents pour leurs examens.

« Il y a quelque temps, un concours a eu lieu. Une jeune fille, orpheline, ayant eu une note insuffisante, se désespérait, pleurait à chaudes larmes, se demandant ce qu'elle allait devenir. Un des sous-chefs s'en aperçut et monta me conter le fait. Immédiatement je la fis venir, je l'interrogeai, et elle m'apprit qu'elle était seule au monde et sans ressources. Son père était mort au service de la traction.

« Devant une pareille détresse, je n'hésitai pas et je la reçus, malgré ses mauvaises notes d'examen. C'est aujourd'hui une de nos meilleures employées.

« A côté de cela nous avons été sollicités, harcelés même maintes fois, pour admettre des étrangères chez nous, même une fille de député socialiste! Nous avons toujours refusé.

— Alors, pour entrer ici, les demandes d'examen n'ont pas besoin d'être apostillées?

— Oh! non; la meilleure apostille c'est le degré de parenté avec un employé, et c'est suffisant.

— Et les examens! Difficiles?

— Rien du tout. Une dictée, une copie de bordereau et les quatre règles; seulement il faut une bonne écriture,

être Française, avoir dix-huit ans ou pas plus de trente, et me faire parvenir la demande d'admission par l'intermédiaire d'un des sept grands réseaux.

— Que pensez-vous du travail des femmes?

— Nous n'avons qu'à nous en louer; aussi nous augmenterons incessamment le nombre des admissions féminines. Le même travail fait par des hommes est inférieur au leur.

« C'est même intéressant d'observer combien, dans ce monde d'employés, les hommes sont inférieurs aux femmes. Donc, peu à peu, certain travail du contrôle commun sera uniquement réservé aux femmes. On ne conservera les hommes que pour les travaux difficiles.

— Croyez-vous que les femmes ne seraient pas assez intelligentes pour ces travaux-là?

— Ce n'est pas ma pensée. Je trouverais des femmes assez intelligentes pour ces travaux difficiles; mais le nombre des employées est restreint, et sur la quantité j'en trouverais relativement peu.

« Pour les hommes, le champ où l'on glane les employés est plus vaste; je trouverai donc beaucoup plus d'intelligences à appliquer à ces travaux.

— C'est juste. Combien gagne-t-on par jour?

— 3 francs d'abord, et ensuite on monte jusqu'à 7 francs. Jusqu'à présent les femmes sont payées à la journée. Selon leur désir je vais faire transformer ce salaire en appointement mensuel.

« Elles ont également une retraite, et à cinquante ans elles peuvent avoir de 4 à 500 francs de rente.

— C'est bien peu tout cela!

— Ah! vous trouvez que c'est peu? Cependant les 3 francs que les femmes gagnent ici en débutant leur font plus de profit que les 3 francs gagnés à l'atelier.

— Certes! ici elles n'ont pas les mêmes tentations. Et à ce propos, au point de vue moral, qu'en pensez-vous?

— Mais rien de mal. Nous n'avons jamais d'ennuis ni de scandale, et si par hasard une jeune fille ou une jeune femme est soupçonnée d'inconduite, elle se trouve si gênée parmi les autres, qui la tiennent un peu à l'écart, qu'elle s'en va.

« Elles s'éliminent ainsi d'elles-mêmes. Bien qu'il y ait des sous-chefs dans chaque atelier, tout se passe très bien.

« Du reste, nous nous efforçons de ne donner prise à aucun cancan. Si une employée a besoin de me parler, elle le fait en présence de son sous-chef qui l'accompagne, autrement ce serait un sujet d'éternelles récriminations : « Une telle a été reçue par le directeur. Pourquoi?... Com-« ment?... Moi je ne le suis pas, parce que je suis laide!... » Remarquez que la femme n'avoue jamais qu'elle est laide, elle dirait : « Parce que je suis moins jolie, etc. »

Cette réflexion du directeur m'arrache un sourire. Je comprends cette prudence; car il est très bien, ce directeur, d'une très douce distinction.

Il reprend la conversation :

« De même qu'on accepte d'abord les orphelines, on fait aussi des avantages aux enfants des femmes veuves employées ici. Il y a pour eux des bourses, et plusieurs avantages selon les besoins de la situation.

« Les femmes ont droit comme les hommes aux secours médicaux, soins et médicaments. Et si elles sont malades pendant le mois, elles touchent la moitié de leur traitement. Celles qui sont en couches reçoivent la solde entière pendant trois semaines. Parmi les avantages, il faut encore citer celui de circuler sur différents réseaux.

« Elles ont 7 heures de travail par jour : de 8 heures 45 du matin à 11 heures 30, et de 1 heure 30 à 5 heures 45 du soir.

« Les hommes sortent par la porte A dix minutes avant les femmes, afin d'éviter les rencontres dans la rue.

— Oh ! mais vous prévoyez tout, monsieur le directeur.

— N'est-ce pas? Eh bien, malgré cette discipline, nous avons souvent des mariages entre employés de la maison, j'en suis très heureux.

— Ah ! c'est que le langage des yeux se fait comprendre ici comme ailleurs.

— Sans doute... Je crois vous avoir à peu près tout dit. Désirez-vous maintenant voir les bureaux?

— Très volontiers, monsieur, et recevez tous mes remerciements pour votre courtoise obligeance. »

En quittant le directeur, je me dirigeai, accompagnée par un sous-chef, vers les bureaux des employées femmes.

J'entrai d'abord dans un hall immense, dans lequel de larges baies vitrées, très rapprochées les unes des autres, distribuent la lumière à flots.

A gauche est un petit bureau vitré, où se tient le sous-chef.

Penchées sur des tables à pupitre, des femmes écrivent

avec des tas de paperasses autour d'elles; elles sont séparées les unes des autres par un espace d'au moins cinquante à soixante centimètres. Presque toutes sont jeunes, de tenue modeste, mais non dénuée d'élégance; elles portent un tablier de couleur ou noir. Leur plume va, va, va sur le papier; chacune semble s'être donné une tâche à finir.

Le silence n'est pas absolu; mais elles ne se parlent entre elles que pour les besoins de leur travail.

Sur une de ces tables, devant une jeune femme, est un minuscule petit vase avec une plante verte.

Le hall est séparé, dans sa longueur, par des étagères contenant d'énormes registres.

Le sous-chef me fait observer que ces registres ne sont soulevés que par des employés hommes, pour éviter les accidents.

« N'y a-t-il pas de surveillantes femmes parmi les employées?

— Oh! non, madame; on avait essayé de ce moyen pendant un temps, mais c'était insupportable! Il y avait des scènes tout le temps! Les employées reconnaissent plus volontiers notre autorité.

— Elles ne se plaignent jamais d'injustices?

— Par la bonne raison qu'on ne leur en fait pas, qu'on ne peut pas leur en faire.

— Comment cela?

— La femme est, vous le savez, d'une sensibilité excessive: une punition ou une retenue qui ne serait pas justifiée la rendrait malade. Elle crierait, réclamerait, révolterait la maison : ce serait l'anarchie; aussi nous

nous surveillons à chaque minute pour ne pas donner de prétextes à ce déchaînement.

— Vous avez beaucoup de salles comme celles-ci?

— Oh! oui.

— Qu'est-ce que ces ateliers de l'autre côté du chemin de fer?

— Ce sont les garde-meubles de différents théâtres.

— Et cette cloche?

— C'est l'annonce, dix minutes avant l'heure, du déjeuner. Nous allons visiter le réfectoire avant que le personnel arrive. »

Comme toutes les autres pièces, le réfectoire est grand et très éclairé. Une rangée de réchauds à gaz, que fournit gratuitement l'administration, attend les déjeuners apportés de la maison. Le plus souvent ce sont les restes du dîner de la veille.

Beaucoup d'employées mangent chez elles, c'est même le plus grand nombre.

Je crois que j'ai à peu près tout vu.

Je traverse le bureau des gratifications. A la fin de chaque année le chef du contrôle commun peut proposer des gratifications en faveur des agents féminins.

J'apprends encore, dans ce bureau, qu'il est accordé, aux femmes mariées dont le traitement ne dépasse pas 2100 francs, et qui ont à leur charge plus de trois enfants âgés de moins de treize ans, un secours de famille de 48 francs par an. Ce secours est augmenté de 24 francs par an pour chaque enfant en sus du quatrième.

Le contrôle commun verse à la caisse de la vieillesse.

à titre de don volontaire, insaisissable, 5 % des traitements en salaires, à partir de la sixième année de service de l'employée jusqu'à la dixième inclusivement, et 6 % au delà de la dixième année.

Ces versements sont inscrits au nom de l'employée pour lui constituer, à partir de l'âge de cinquante ans, une pension alimentaire viagère.

Enfin je quittai les bureaux et m'acheminai vers la sortie. Les employés hommes s'en allaient, je laissai passer le flot.

Quand il n'y eut plus personne dans la rue, je sortis à mon tour et me trouvai presque aussitôt au milieu des employées femmes, qui s'en allaient déjeuner.

La rue, si noire, était devenue gaie, presque ensoleillée par leur présence. Elles marchaient par petits groupes, sans tapage, sans l'air écervelé et hardi qui distingue les petites ouvrières des ateliers parisiens.

Comme je me dirigeais boulevard Péreire pour trouver un omnibus, je rencontrai la fille d'une amie de ma tante, que je n'avais pas vue depuis fort longtemps :

« Comment ! toi, ici ?...

— Et toi-même, qu'est-ce que tu fais dans ce quartier perdu ?

— Moi ? je viens du Contrôle commun...

— Ah ! par exemple ! j'en suis partie il y a quinze jours.

— Tu y étais donc mal ?...

— Oui et non. Le travail est excessif, mais cela ne me fait pas peur, tu le sais. Seulement je suis vive, je n'aime pas les injustices, et je m'emballe facilement. Bref, j'ai eu

des difficultés avec un surveillant, et j'ai été obligée de m'en aller.

— Je croyais qu'il n'y avait jamais d'injustices commises.

— Oh! là comme ailleurs, un peu moins peut-être, et c'est tout.

— C'est déjà quelque chose.

— Vois-tu, ce que je ne peux pas accepter avec calme, c'est la différence de salaire entre nous et les hommes.

— Si cependant leur travail est plus difficile, leur responsabilité plus grande...

— Non, je parle de ceux qui font le même travail que nous et qui touchent 75 centimes de l'heure, tandis que nous n'avons que 50 centimes! Et nous sommes obligées d'assurer à la compagnie un travail de *tant,* en quinze, vingt jours ou un mois, selon ce que nous acceptons de faire, tandis que les hommes n'assurent rien! Si nous sommes malades, les jours de maladie ne sont payés que la moitié du prix ordinaire, et il faut que le travail soit fait quand même. Les hommes, eux, sont payés au mois; par conséquent, s'ils s'absentent, ils n'ont aucune retenue à craindre. Est-ce que c'est juste, ça?... Et si nous voulons augmenter un peu notre salaire, on nous donne pour un travail supplémentaire 25 centimes de l'heure. Avoue que c'est à rendre fou!

— Tu as toujours été une révoltée, ma pauvre amie. Il y a pourtant des avantages dans cette administration... Vous avez, entre autres choses, les soins du médecin...

— Parlons-en!... Le médecin nous doit ses soins lorsque

nous habitons dans un rayon de quatre kilomètres autour du Contrôle commun: si nous dépassons cette limite, tant pis pour nous. Alors, lorsque nous ne sommes pas dangereusement malades, nous nous traînons au Contrôle, et là il y a une sorte d'infirmerie où le docteur peut nous donner ses soins, ou nous indiquer ce qu'il y a à faire.

— C'est pénible, en effet.

— N'est-ce pas? Que peut-on faire avec ces 3 francs? Pour toi ou moi qui avons des parents, c'est bien; mais celles qui sont seules, qui doivent avec cela payer un loyer!... et celles qui sont veuves avec des enfants!... Je me souviens d'avoir vu débuter là dedans la veuve d'un employé. Le mari avait été aux appointements de 3 à 4000 francs, je crois; il était mort laissant sa femme sans ressources et avec deux enfants. As-tu tout visité au Contrôle?

— Je ne sais pas. On m'a promené dans les salles du premier.

— Tout en haut il y a, dans les combles, d'immenses greniers où les employées qui ne sont pas aptes à calculer sont envoyées pour classer les bulletins des colis postaux. On leur donne des paniers pleins de ces petits papiers, et elles les classent par séries de mille. C'est abrutissant.

— Alors quel est l'avantage d'être là dedans plutôt qu'ailleurs?

— Un avantage moral, car les femmes s'y tiennent très bien. Il n'y arrive jamais d'histoires; et même les jeunes femmes qui prennent le train pour retourner chez elles montent toutes ensemble dans des voitures désignées pour

elles, et où les hommes ne montent pas. Tu vois que nous sommes très surveillées, et personne ne s'en plaint.

— Et qu'est-ce que tu vas faire maintenant?

— Je ne sais. Je cherche. Partout je me heurte à ces 3 francs par jour, et cela me décourage un peu.

— Qui sait?... cela s'améliorera peut-être.

— Espérons-le. Adieu!...

— Au revoir. »

Et nous suivîmes chacune notre route.

CHAPITRE XII

LA CAISSE D'ÉPARGNE

Elle ressemble à une vieille rue de province, la rue Saint-Romain !

Calme, un peu mystérieuse, l'air honnête.

Du moins elle m'apparaît telle, le matin de mars où j'y pénètre à la recherche de la Caisse d'épargne.

Un grand bâtiment en pierre, avec un haut perron, m'indique que j'ai trouvé les bureaux administratifs.

Deux hommes descendent le perron ; l'un dit à l'autre :

« Alors t'as tout retiré ?

— Tout.

— Pourquoi que t'as quitté ton patron ?

— Il était par trop *rosse*.

— On dit pourtant qu'il a le cœur sur la main.

— Oui, comme un manchot. »

Une jeune fille monte lentement le perron. Elle a un petit sac qu'elle ouvre, pour voir sans doute si tous ses

papiers y sont. Encore une qui va retirer, sinon tout, au moins une partie de ses épargnes. Elle baisse la tête, elle a l'air navré d'en être réduite là.

Je monte à mon tour, et je demande au garçon de bureau si c'est bien ici que les femmes sont employées à la Caisse d'épargne.

« Oui, c'est ici; mais il y a une entrée spéciale au n° 8. Allez-y. »

J'y vais.

Le concierge du n° 8 a une loge qui ressemble à une antichambre ministérielle.

Je décline mon nom, je demande à parler à Mlle X..., et le concierge va transmettre ma demande au sous-chef.

Il revient en me disant que la personne demandée va descendre.

Je me trouve dans une longue et large galerie, dont le plafond, en forme de voûte, est vitré de verres de couleur.

A droite est un escalier très vaste qui monte aux bureaux des employées.

A gauche, en face de l'escalier, est une grande porte-fenêtre qui ouvre sur un jardin sablé. Une pelouse est au milieu, des plates-bandes courent le long des murs.

Le jardin occupe un certain espace. Je suppose qu'il est destiné aux femmes employées, car une pancarte, accrochée à la porte-fenêtre, dit ceci :

« Ces dames sont priées de ne ramasser ni brindilles, ni branches, et de ne pas distribuer de pain aux oiseaux. »

Le jardin, qui m'avait fait l'effet d'un jardin de couvent, ne m'apparaissait plus, grâce à la pancarte et à la défense qu'elle contenait, que comme une cour de prison.

Je me remis à faire les cent pas dans la galerie, où des bancs verts permettaient aux visiteurs d'attendre.

Encore quelques minutes, et Mlle X... parut.

« Comment, c'est vous? Par qui avez-vous su que j'avais quitté le téléphone pour venir ici?

— Mais par votre sœur, qui m'a dit aussi que vous étiez très heureuse ici.

— Oh! oui, très heureuse.

— Avez-vous subi de nouveaux examens pour y rentrer?

— Non, ceux qu'on a subis pour les postes et télégraphes suffisent; ici on ne vient que lorsqu'on a déjà été employée dans les postes. C'est très difficile d'arriver à la Caisse d'épargne, et c'est très recherché : pensez donc! nous gagnons jusqu'à 2 400 francs.

— Oh! c'est beau, et vous commencez à...?

— Il n'y a pas de commencement : étant déversée d'un autre service dans celui-ci, on nous continue le même traitement.

— Ah! bon, et l'avancement?

— Comme ailleurs, tous les deux ans; c'est long, mais c'est sûr. Nous travaillons de neuf à cinq heures; nous nous divisons en deux parties pour les déjeuners. La première fournée déjeune à onze heures et demie, et va au jardin pendant que la seconde fournée déjeune à son

tour. On est en général très bon pour nous. Si une employée est indisposée pendant le travail, elle est autorisée à descendre prendre l'air. »

Une femme passe à ce moment; elle marche lentement, tête baissée; un froufrou de soie accompagne sa marche.

« Qui est-ce?

— C'est la doctoresse qui vient pour sa consultation, trois fois par semaine. Elle est très bien, et passe pour très savante.

— Vous mangez ici?

— Oui, il y a un restaurant pour nous; c'est préférable au système des réchauds à gaz et des déjeuners apportés du dehors. Ce n'est jamais bon ni appétissant.

— Êtes-vous nombreuses?

— Nous sommes limitées à trois cents, depuis que les Caisses d'épargne de province se sont décidées à employer des femmes. Cette décision a arrêté l'invasion des jeunes filles qui venaient à Paris nous faire concurrence, pensant que les trois francs par jour que donnent les administrations seraient pour elles le commencement de la fortune. Hélas! combien j'en ai vu dans une misère noire, avec leurs trois francs; l'hiver surtout c'était lamentable! Les unes, découragées, s'en retournaient en province dans eur famille; les autres s'obstinaient, grelottaient, se perdaient la santé, vivaient je ne sais comment. Souvent elles se mettaient à deux pour louer une chambre, et réalisaient ainsi un peu moins de misères. Celles qui souffraient trop étaient aidées par celles qui gagnaient un peu plus, car en somme nous nous rendons service,

quand nous le pouvons, les unes aux autres. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais au téléphone, nous avions avec nous une toute jeune veuve avec deux enfants. A cette époque l'administration du téléphone nourrissait ses employées. La jeune veuve faisait venir ses deux bébés (deux et trois ans) pour partager avec eux sa modeste pitance. C'était défendu en principe, mais on fermait les yeux. Eh bien, toutes nous nous privions de quelque chose pour ces petits, qui finissaient par manger à leur appétit. Nous les gâtions à plaisir; quand la surveillante les amenait au réfectoire, elle disait : « Mesdemoiselles, voici vos enfants! »

— Elle est touchante votre petite histoire!

— N'est-ce pas? eh bien, nous en avons comme ça beaucoup. Une autre fois il s'agissait d'une jeune fille qui, avec ses trois francs, avait la charge d'une grand'-mère impotente. Elle a pu arriver à s'en tirer avec un peu d'aide. De tout ce peu de bien que nous faisions, nous avons été grandement récompensées, car presque toutes celles qui étaient employées à la même époque que moi sont arrivées à de bonnes situations.

— Pourquoi toutes les jeunes filles recherchent-elles plutôt les postes administratifs que les métiers de l'aiguille?

— Mais parce que toutes nous craignons, par-dessus toute chose, l'horreur du chômage; nous sommes épouvantées à l'idée qu'il faudra traverser, pendant trois mois de l'année, cette époque stérile qu'on appelle la morte-saison. Et puis dites-moi un peu dans quelle branche

de la couture j'aurais pu arriver à me faire de six à huit cents francs de rente pour mes vieux jours. Ici je les ai, ils sont assurés, et j'y arriverai sans effort, sans privation. Certes le travail des chiffres n'a rien d'attrayant, et j'aimerais mieux chiffonner un ruban, disposer des fleurs sur un chapeau, ou coudre dans de la soie. Mais c'est si bon de travailler en sécurité, que nous préférons presque toutes entrer dans une administration. Et puis, et puis nous obéissons aussi à une ambition secrète, bien légitime du reste, l'ambition de nous marier. Souvent en effet des mariages ont lieu entre employées et employés d'une même administration ; cet espoir, je vous assure, contribue à nous faire trouver les additions moins pénibles.

— Vous rêvez pendant ce temps-là aux *multiplications* par la famille !

— C'est ça. »

La cloche sonne, c'est le déjeuner. Je me lève pour quitter Mlle X..., en la remerciant.

« Avez-vous vu un bureau téléphonique ? me dit-elle.

— Hélas ! j'ai été renvoyée de la rue Gutenberg à la rue de Las-Cases, et vice versa ; il n'en est résulté qu'une lettre, adressée à moi par M. Lefilleul, qui me refusait l'entrée.

— C'est ridicule ! De mon temps on entrait au téléphone comme dans un moulin. M. de Selves était très aimable et très paternel avec son personnel féminin, mais tous les gens qui y étaient de mon temps n'y sont plus ; sans

cela je vous aurais donné le moyen de visiter un bureau de téléphone.

— Est-ce que le service était dur pour vous?

— Il est en général terrible pour les femmes nerveuses, et vous allez comprendre pourquoi.

« Elles ont sur la tête une sorte d'appareil, qui maintient les deux récepteurs aux deux oreilles. Au moment où l'abonné sonne, il se produit dans l'oreille une décharge électrique qui souvent les font crier, et on a vu souvent les oreilles saigner. Il y a même des jeunes filles qui ont eu le tympan très malade de cela. Malgré cela, si on arrive à supprimer, comme on le dit, les teléphonistes, il y en a plus d'une qui regrettera cet emploi, où on pouvait avoir 1200 francs d'appointements, 200 francs d'indemnité de logement, et 300 francs de nourriture, destinés à compenser la suppression des repas que l'on donnait au début.

— Je me demande ce que l'on fera de toutes les téléphonistes, si on les supprime du bureau téléphonique; il faudra bien les mettre ailleurs.

— Et tout est si encombré! et il y a des administrations qui en prennent si peu! Tenez, aux

TIMBRE ET ENREGISTREMENT

une centaine de femmes seulement peuvent gagner leur vie. Elles sont divisées en deux groupes : celui des auxiliaires et celui des titulaires. Ces deux groupes ne sont pas nommés au concours, comme dans d'autres admi-

nistrations. Ils sont tout simplement choisis parmi les filles et les femmes des employés en activité ou retraités.

« Elles touchent comme honoraires des traitements de 1 000 à 1 500 francs, et, après trente ans de service, elles ont droit à une retraite proportionnelle.

« Enfin partout le nombre des demandes d'admission est considérable par rapport au nombre de places.

— Je sais. Au Crédit lyonnais le nombre des demandes est de sept à huit cents par an. Il n'y a jamais plus de quatre-vingts à cent nominations.

— Et pour éviter l'accumulation des demandes, celles auxquelles il n'a pas été fait droit sont éliminées et ne sont pas admises l'année suivante.

— Comme tout cela est décourageant, quand on y songe !

— Mais non, mais non, persévérez, faites comme moi. En restant chez votre tante, les premiers débuts administratifs seront moins pénibles, et, au bout de quelque temps, vous avancerez encore assez rapidement... Mais je me sauve, voilà le second coup de cloche.

— Au revoir, merci beaucoup ! »

LES FEMMES

DANS L'ADMINISTRATION DES TABACS

Je ne pensais certes pas pouvoir entrer dans cette administration ; cependant je voulus y aller pour m'informer de la manière dont on s'y prenait pour y être admise, ainsi que du genre de travail qu'on y faisait.

Je me dirigeai donc vers la manufacture de tabac, par un matin d'avril, un matin clair et lumineux, traversé par les rayons de ce soleil printanier qui grise le cerveau, et engourdit la fâcheuse neurasthénie, cette terrible maladie du siècle.

En raison des difficultés sans nombre qui se plaçaient toujours au début de mes recherches, je pensais qu'il me faudrait bien une semaine pour arriver à rencontrer un ingénieur complaisant, ayant le temps de répondre à mes questions.

Aussi je fus bien étonnée quand on me proposa d'entrer de suite dans le bureau d'un ingénieur, qui voulait bien me recevoir.

J'entrai.

Devant une fenêtre grande ouverte, passaient et repassaient, avec un bruit sourd de tonnerre, les amusantes et hyperboliques silhouettes du trottoir roulant de l'Exposition.

Devant cette fenêtre, un bureau. Devant le bureau, un homme jeune, avec un mouchoir blanc mis en mentonnière (il devait avoir mal aux dents), et une pipe de belle dimension, qu'il posa un instant sur la table.

« Je voudrais, monsieur, des renseignements au sujet des femmes employées dans les tabacs.

— Lesquels?

— Mais tous les renseignements me seront utiles; et d'abord je vous saurai gré de me dire dans quelle classe se fait le recrutement de votre personnel féminin?

— Oh! un peu partout : nous prenons tout ce qui se présente.

— Dans ce cas, je crois que je fais fausse route et que ma place n'est pas ici.

— Et pourquoi pas? Nous avons des femmes bien élevées, et d'autres qui ne le sont pas, c'est vrai, comme ailleurs du reste. Il est certain que les femmes qui viennent ici n'ont pas été élevées sur les genoux des duchesses! »

Je faillis éclater de rire, tant cet homme, avec son bandeau et sa pipe, était comiquement sans gêne. Ah! lui non plus n'avait pas été élevé sur les genoux des duchesses!

« Voyez-vous, ajouta-t-il, l'argent c'est tout! n'est-ce pas? or ici il y a de bons salaires à gagner. Aussi les

mères nous amènent leurs filles, et tout ce petit monde travaille et se conduit bien.

— Eh bien, tant mieux! Est-ce qu'on exige des examens?

— Des examens de la force du certificat d'étude.

— Est-ce qu'il n'y a pas des surveillantes et des auxiliaires, qui peuvent être prises parmi les personnes du dehors, sans avoir été ouvrières dans la maison?

— Non; les surveillantes sont toujours recrutées parmi les ouvrières, et c'est de toute nécessité. Quand une ouvrière a mal fait un paquet ou un cigare, il faut que la surveillante sache lui dire et surtout lui montrer comment il faut faire.

— Combien gagnent-elles?

— Ces emplois sont bien rétribués; elles arrivent à gagner 2400 et 3600 francs. Il y a aussi des surveillantes à la journée qui débutent à 4 fr. 25. Une fois au mois, elles augmentent progressivement jusqu'à 2400 francs.

— Alors vous m'affirmez que le recrutement se fait un peu dans toutes les classes?

— Mais oui: nous avons même des institutrices avec leur brevet qui, lasses d'attendre une nomination problématique, viennent travailler ici. Du reste, si vous voulez visiter les ateliers, vous aurez une idée de ce que vous désirez savoir.

— Certainement, monsieur. »

En quittant le bureau de l'ingénieur, je jetai un dernier coup d'œil vers la fenêtre, devant laquelle continuaient de passer les silhouettes du trottoir roulant.

Un garçon de bureau fut chargé de me conduire dans les ateliers, et me fit traverser une sorte de cave remplie d'immenses baquets, où le tabac est au *mouillage,* selon le terme consacré. Cet endroit est des plus humides; une odeur aqueuse et âcre prend à la gorge.

Autrefois c'étaient des femmes qui mouillaient les feuilles de tabac; mais à rester les pieds dans l'eau et le corps à l'humidité, elles tombaient vite malades. On a été obligé de les remplacer par des hommes.

Mon guide, en m'expliquant cela, me dit aussi que le travail des femmes se subdivise en beaucoup de parties.

Il y a les cigarières, les cigarettières, les emballeuses, les trieuses, les vérificatrices, etc., etc.

En disant cela, il pousse une porte, et nous entrons chez les cigarettières.

Un peu étonnées d'abord de voir une visiteuse un jour qui n'est pas celui des visites, les ouvrières n'en continuent pas moins, avec une dextérité féerique, de remplir leur petit tube blanc.

Le mouvement lent, régulier, automatique de la machine, en face de laquelle l'ouvrière travaille, me remplit d'admiration. Avec une adresse de clown, les mains agiles de la femme vont et viennent parmi les rouleaux et les griffes d'acier de la machine, qui donne l'illusion d'un être de métal en vie.

Comment ces femmes n'ont-elles pas les mains broyées par tous ces engrenages? Il y a pour elles, sans doute, des grâces d'état.



La mise en paquets des cigarettes.

On pourrait croire qu'elles sont absorbées par leur travail, qu'elles ont les yeux rivés sur ce petit être d'acier, dont les mouvements sont souples comme les leurs.

Eh bien, non! pas du tout; elles restent bien femmes. En contact avec ce danger permanent, elles causent, bavardent, rient aux éclats, et, en entrant dans un atelier, on croit entrer dans une volière.

Une blonde Carmencita, dont le corsage rose clair tranche sur la tenue sombre des autres femmes, lutine un ouvrier qui est venu lui apporter du tabac, et je tremble à lui voir les mains dans la machine en mouvement, tandis que les yeux et l'esprit sont ailleurs.

« Tout ça c'est *affaire d'habitude,* me dit mon guide, et souvent celles qui bavardent ainsi sont celles qui produisent le plus. Elles sont payées à tant le cent ou le mille : par conséquent elles gagnent ce qu'elles veulent, selon leur travail. Celle qui est fatiguée dans la journée peut s'en aller; elle ne sera payée que selon ce qu'elle aura fait.

— Qu'est-ce que cette jolie petite machine rouge?

— C'est celle qui va aller faire des cigarettes à l'Exposition; la jeune femme qui est là la fera marcher.

— Cette odeur âcre qu'on respire et qui prend à la gorge ne rend-elle pas malades les ouvrières?

— Oh! non, elles s'y habituent. Voyez, il y en a qui sont très fraîches. »

En effet, à côté de femmes aux visages *nicotinés,* je voyais des figures roses et des teints blancs tout à fait jolis.

« Évidemment, disait mon guide, continuant à penser tout haut, celles qui viennent ici déjà malades ne se remettent pas; mais les autres se portent bien, Dieu merci !

— Avant l'emploi des machines vous aviez beaucoup plus d'ouvrières ?

— Oh ! oui, trois ou quatre mille.

— Et maintenant ?

— A peine douze cents ! et on nous dit qu'on va démolir notre manufacture pour la reconstruire aux environs de Paris. Alors nous n'aurons plus d'ouvrières : rien que des machines. »

Nous sommes maintenant dans l'atelier des cigarières.

Toujours le même coup d'œil. Sur deux rangées, le long d'une immense salle voûtée, des femmes assises sur des tabourets très hauts, placées devant une machine, manipulent tabac et cigares.

Celles qui font les cigares sont assises devant une table, que le suc des feuilles de tabac a rendue poisseuse et noire.

Les mains, de couleur ocre, prennent habilement la quantité de tabac nécessaire et la roulent dans une feuille plus lisse et plus nuancée que le tabac qu'elle renferme. Une minuscule guillotine coupe le cigare à chaque bout, tandis qu'une ouvrière façonne des paquets de vingt-cinq cigares.

Tout cela se fait en bien moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Mon guide me fait traverser une pièce qui était, il y a quelques années, la chambre des fileuses.

« Comment! on filait du tabac?

— Eh oui! tout comme du chanvre. Nous avons encore des rouets pour cela. Mais cela ne se fait plus.

— Ah! oui, la machine a fait disparaître ce genre de travail, bien féminin du reste.

— Comme vous le dites, hélas! »

Et mon bonhomme ajouta entre les dents :

« La machine! ça vous prend tout.

— Excepté ça, » lui dis-je en lui mettant une pièce blanche dans la main.

Et je me hâtai de respirer l'air pur du dehors.

L'ADMINISTRATION

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les emplois accessibles aux femmes à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris se répartissent en trois catégories :

1° Les emplois du personnel administratif;
2° Ceux du personnel secondaire;
3° Ceux du personnel à la journée.

Nous allons nous renseigner sur chacune de ces trois catégories, en consultant l'imprimé qu'on remet à toutes celles qui postulent pour un de ces emplois.

1° Personnel administratif.

Les femmes peuvent faire partie de ce personnel soit comme dames déléguées, soit comme dames visiteuses, soit comme surveillantes de dispensaires, soit enfin comme institutrices.

A. Dames déléguées. — Les dames déléguées, au nombre de vingt-sept, visitent les filles-mères, auxquelles l'administration accorde des secours mensuels durant la période d'allaitement.

La nomination à ces emplois appartient à M. le Préfet de la Seine, qui se réserve le choix des titulaires; aucune condition particulière n'est requise, mais c'est à peine s'il y a une nomination tous les deux ou trois ans, alors que les demandes se chiffrent par milliers.

Le traitement des dames déléguées va de 2600 à 2900 francs, suivant le degré d'ancienneté.

B. Dames visiteuses. — Les dames visiteuses, au nombre de vingt et une, sont attachées au bureau de bienfaisance. Leur mission est de contrôler les demandes faites par les nécessiteux pour obtenir des secours, ou les demandes des malades à domicile.

La nomination des dames visiteuses appartient au directeur de l'administration, et les postulantes à cette fonction doivent justifier du diplôme d'infirmière, délivré par les écoles municipales de la Pitié, de Lariboisière, de la Salpêtrière ou de Bicêtre.

C. Surveillantes de dispensaires. — Les surveillantes de dispensaires sont chargées de veiller au bon ordre, dans les dispensaires, lors des consultations, et aussi de prêter, le cas échéant, leur concours aux médecins consultants.

Elles sont également nommées par le directeur de l'ad-

ministration, et doivent être pourvues du diplôme professionnel.

Leur traitement est le même que celui des dames visiteuses. Elles sont logées dans les dispensaires, ou, comme les dames visiteuses, elles reçoivent une indemnité de logement de 400 francs.

D. Institutrices. — Les emplois d'institutrices sont en nombre excessivement restreint. Actuellement il n'en existe que treize.

Elles sont réparties dans les établissements de l'administration où se trouvent des enfants, tels que : Saint-Louis, Enfants-Malades, Trousseau, la Roche-Guyon, les Enfants-Assistés, la Salpêtrière.

La nomination est faite par le bureau de l'administration.

Les appointements varient de 1600 à 2700 francs.

2° Personnel secondaire.

On entend par « personnel secondaire » le personnel qui est attaché, dans les hôpitaux et hospices, au soin des malades, des vieillards et des infirmes, ou qui s'occupe du service général de ces maisons.

On ne peut entrer dans ce personnel que comme infirmière stagiaire, en se faisant admettre par l'un des directeurs de ces établissements.

Ceux-ci recrutent sur place les employées qui leur sont nécessaires.

Le stage ne commence qu'après un examen médical, qui prouve que la postulante a l'aptitude physique nécessaire pour remplir le service assez pénible d'infirmière.

La durée du stage est de six mois au moins, et, pendant ce temps, la stagiaire reçoit une indemnité calculée à raison de 360 francs par an. De plus, elle est logée au dortoir, nourrie, vêtue et blanchie par l'établissement.

Lorsque, après six mois de service au moins, et d'un service ininterrompu dans la même maison, l'infirmière stagiaire a donné pleine satisfaction, elle peut être nommée titulaire par le directeur de l'administration, sur la proposition du directeur de l'établissement.

Elle reçoit alors le traitement des infirmières de deuxième classe, qui est de 408 francs par an.

Elle passe ensuite infirmière de première classe avec 444 francs.

Les grades supérieurs (première infirmière, sous-surveillante et surveillante) ne sont attribués qu'à celles des infirmières qui ont obtenu le diplôme professionnel et qui, au cours de leurs services dans l'administration, n'ont mérité que de bonnes notes.

C'est le directeur de l'administration qui a le droit de nommer à ces différents grades.

A partir de celui de « suppléante », le traitement varie suivant que la titulaire est logée ou non logée.

Le tableau suivant indique le chiffre des traitements alloués.

Premières infirmières, logées	468	francs.
Suppléantes, logées	552	—
— non logées.	1 652	—
Sous-surveillante principale, logée. . . .	600	—
— — non logée . .	1 900	—
— de 2e classe, logée . . .	700	—
— — non logée . .	2 000	—
Surveillante de 2e classe, logée	800	—
— — non logée	2 200	—
— de 1re classe, logée	900	—
— — non logée. . . .	2 300	—

Il faut un minimum de quinze années, et souvent vingt ans et plus, pour arriver de l'emploi de simple infirmière au grade de surveillante.

3° Personnel à la journée.

Le personnel à la journée comprend les lingères, les lavandières, les cuisinières éplucheuses, et toutes les ouvrières de diverses catégories.

Seules, les lingères sont nommées par le directeur de l'administration.

Le soin de recruter les autres ouvrières est laissé aux directeurs des divers établissements.

Le salaire minimum est de 3 francs par jour. Ce chiffre est rarement dépassé.

*
* *

Ayant lu et relu cet imprimé, j'eus l'idée de me renseigner sur les fonctions particulières des dames déléguées et des dames visiteuses. Il me fallait des adresses, une marche à suivre. J'allai au troisième bureau des Enfants-Assistés et je demandai le directeur.

Reçue par lui, je l'entendis me dire :

« Je ne puis vous donner beaucoup de détails sur les fonctions des femmes employées dans cette administration; allez plutôt au bureau de secours de bienfaisance de la rue Truffeau : vous demanderez Mme T...., ancienne dame déléguée, qui est devenue dame visiteuse. Vous aurez, par elle, des renseignements sur chacune de ces situations, et cela vous évitera des dérangements réitérés. »

Je remerciai le directeur de son obligeant avis, et j'allai rue Truffeau.

Le temps avait été lourd et orageux toute la journée. J'étais partie sans parapluie, par un soleil volcanique.

Mais tout à coup l'orage éclata, et, comme une trombe, la pluie s'abattit sur Paris.

Je me jetai dans un fiacre, car je ne voulais pas être mouillée, ou manquer ma journée en n'allant pas rue Truffeau.

Mais il était écrit que je n'aurais pas de chance ce jour-là.



Une crèche (rue de La Rochefoucauld, à Paris).

En passant devant la mairie des Batignolles, le cheval s'abattit et se cassa deux dents sur le pavé.

Relevé tout ensanglanté, le cocher brutal voulait continuer sa route; je m'y opposai.

« Laissez reposer cette bête; donnez-lui de l'eau, lui dis-je, et je ferai le reste du chemin à pied. »

Je lui remis le prix de sa course, et je continuai mon chemin.

Un bureau de bienfaisance, d'aspect assez sordide, où trois hommes causent et fument, s'offre à mes regards.

J'entre.

« Mme T..., s'il vous plaît?

— Mme T...? Ah! oui, la dame déléguée; mais elle n'est ici que le matin, et pas tous les jours!

— Alors comment faire pour la voir?

— Écrivez-lui.

— Son adresse?

— Ah! nous ne pouvons pas la donner, ça pourrait ne pas lui plaire.

— Alors?...

— Eh bien! écrivez-lui ici. Aujourd'hui elle n'est pas venue. Demain c'est dimanche, elle ne viendra pas non plus; lundi il y a des chances pour qu'elle trouve sa lettre.

— C'est peu rapide, tout ça; mais, puisqu'il n'y a pas d'autres moyens, merci tout de même, je vais écrire. »

J'allai de suite dans un bureau de poste, et j'écrivis à Mme T... de me donner un rendez-vous très promptement.

Trois jours après je n'avais encore pas de réponse.

Me rappelant alors la conversation du directeur, au cours de laquelle il avait parlé des dispensaires où les dames étaient employées, je me rendis au neuvième arrondissement, et j'entrai dans une maison ayant l'apparence d'une école.

On était en train d'y faire des travaux; des sacs de plâtre gisaient le long des murs du corridor, une poussière blanche impalpable flottait dans l'air et prenait un peu à la gorge.

Personne; ni concierge ni enfants à qui parler. J'attends une minute, j'appelle, et enfin un bruit de pas précède l'arrivée d'une femme en robe de toile grise, coiffée d'un petit bonnet noir.

« La directrice de la maison est-elle là?

— Oui, montez au premier. »

Au premier j'ouvre une porte et j'aperçois des tas d'enfants de un à deux ans, debout ou assis dans une sorte de promenoir en bois, autour duquel vont et viennent des surveillantes.

C'est une crèche ici, tout simplement, pensai-je. Je me suis trompée de porte.

Mais il faut que je m'explique. La directrice est là.

« Excusez-moi, madame; je cherchais le dispensaire, je vois que je me suis trompée; je vois que je suis dans une crèche.

— En effet, madame, et je suis près de donner à manger à ces bébés.

— Ils ont des mines fraîches et éveillées qui font plaisir à regarder. Oh! voyez celui-ci qui tend vers moi ses

petites mains; combien je regrette de n'avoir pas de bonbons ! »

Deux des bébés se mettent à pleurer, ce qui n'émeut nullement les autres qui continuent à jaser. Je vois avec tristesse que dès maintenant, comme plus tard, ils sont doués de cette indifférence qui les fait rester sourds aux peines d'autrui.

Mais la directrice me parle :

« Puisque vous allez voir la surveillante du dispensaire, je vais vous conduire par une autre sortie; vous éviterez ainsi de passer une seconde fois dans les platras. »

J'accepte, et nous voilà traversant une immense chambre, où des tas de petits lits de fer, minuscules comme des lits de poupées, sont alignés sur le sol. Dans quelques-uns des poupons sont endormis.

« Ceux-ci aussi nous sont amenés par les mères, dès le matin, quand elles partent pour le travail de la journée, et nous les nourrissons au lait stérilisé. »

Je jette un coup d'œil sur ces pauvres petits êtres, et je trouve que les salles sont bien petites, et qu'il en faudrait des centaines pour abriter tous les petits déshérités ou voués à la misère par le mauvais sort.

Nous descendons des escaliers, et nous voici sur la porte de la rue.

Je m'excuse à nouveau, je salue la directrice et je vais frapper à côté.

*
* *

Frapper n'est ici qu'un mot destiné à faire image, car les portes sont grandes ouvertes, et j'entre dans une sorte de salle d'attente où se trouve un guichet, derrière lequel un garçon de pharmacie nettoie des bocaux.

« La surveillante du dispensaire, s'il vous plaît?

— Demandez à la concierge.

— Mais il n'y en a pas!

— Si, seulement elle est là, dans la rue, à causer.

— Vous seriez bien aimable de l'appeler.

— Bon, j'y vais. »

Le garçon me ramène la concierge, qui me fait entrer dans une sorte de parloir, et va avertir la surveillante.

Ce parloir n'est intéressant que par son extrême propreté.

Presque aussitôt la surveillante apparaît. C'est une femme encore jeune, modestement vêtue de deuil, assez jolie, avec un grand air de distinction. Deux yeux, fort beaux.

Je m'explique : Cherchant une situation, j'ai été à l'Assistance publique, et on m'a adressée à elle pour avoir des renseignements sur les emplois des dames déléguées et des dames visiteuses.

« Je ne demande pas mieux que de vous donner des renseignements, bien que je ne sois pas dame déléguée.

Je ne suis que surveillante du dispensaire, et si je remplis les fonctions de dame déléguée, c'est que l'administration, ayant trouvé l'arrondissement peu important, n'a pas jugé à propos de créer pour cet arrondissement une place de dame déléguée; en somme, je puis remplir les deux fonctions.

— Pour arriver à la fonction de dame déléguée, est-il nécessaire de passer d'abord par les fonctions de surveillante?

— Non, et voici comment je suis arrivée à ce poste :

« Je suis restée veuve, avec quatre enfants. Mon mari était médecin; il est mort très jeune, sans avoir pu nous laisser de quoi vivre. Quand j'ai été forcée de gagner ma vie, j'ai eu l'idée d'entrer à l'Assistance publique comme dame déléguée; je croyais que les services rendus par mon mari entreraient en considération pour faire accueillir plus tôt ma demande.

« Je fis donc ma demande, qui partit très fortement recommandée.

« Quelques mois après je me présentai dans les bureaux de l'Assistance, pour savoir ce qu'elle était devenue.

« On m'écouta avec surprise.

« — Combien de temps y a-t-il, madame, que votre demande est faite?

« — Trois mois. »

« L'air de surprise se changea en air de commisération.

« — Trois mois! Hélas, madame, vous ignorez qu'il y a

par année deux ou trois places vacantes à offrir à huit ou neuf cents solliciteuses.

« — Cela veut dire?

« — Que si vous pouvez attendre sept ou huit ans, votre demande aura peut-être quelque chance d'aboutir.

« — Sept ou huit ans! mais je suis veuve, et j'ai quatre enfants; comment pourrai-je attendre?

« — Certes vous êtes très digne d'intérêt, très recommandée; mais je vous conseillerai plutôt de demander la place de surveillante du dispensaire. On y arrive un peu moins difficilement qu'à la situation de dame déléguée. Mais, j'y pense, avez-vous votre diplôme d'infirmière?

« Hélas, non!... Est-il donc nécessaire?

« — Indispensable.

« — Pour les deux emplois?

« — Pour les deux.

« — Eh bien! je l'aurai. J'ai déjà quelques notions de médecine; ça ne me sera pas difficile. Ce diplôme obtenu, ma demande sera-t-elle agréée plus vite?

« — Pas le moins du monde.

« — Alors, pourquoi l'obtiendrais-je?

« — On a institué ce diplôme tout bonnement pour stimuler le zèle et le travail des infirmières, auxquelles on répète : Soyez travailleuses, obtenez votre diplôme, et vous serez nommée dame déléguée. C'est ainsi qu'on arrive à avoir, dans une année, des centaines de demandes pour une place à offrir. »

« Je comprenais, et, baissant la tête, je me pris à soupirer.



Les raccommodeuses de linge à l'Assistance publique (à la Salpêtrière).

« Ce soupir ayant attendri l'*administratif*, il ajouta en manière de consolation :

« — Suivez mon conseil, faites une demande pour être surveillante, joignez-y votre diplôme, et, une fois tout cela expédié, remuez ciel et terre, afin qu'on vous donne satisfaction. »

« Je remerciai l'employé et je partis. Mes réflexions n'étaient pas gaies.

« Enfin, ayant pris conseil de mes parents et des amis influents que mon mari avait eus, tant dans la politique que dans le doctorat, je refis ma demande, en visant le dispensaire.

« Au bout d'un an, j'obtins la place de surveillante, mais je ne peux vous donner une idée des sollicitations incessantes qui furent faites presque journellement par nos amis auprès du directeur de l'Assistance publique.

— Il est donc bien dur?

— Oh! pas du tout. Il est très bon, très compatissant, surtout pour les veuves qui ont des enfants. Mais songez qu'il y en a tant dans mon cas. Enfin je suis très heureuse maintenant.

— Quels sont les avantages attachés à la situation?

— Nous sommes logées, éclairées, chauffées, et nous touchons 1 800 francs.

— Y a-t-il quelques privilèges pour les enfants?

— Il n'y en a pas de définis; mais, si vous faites une demande de bourse ou une demande d'emploi administratif, il est évident qu'on l'accordera plus facilement si vous êtes déjà dans l'administration.

— Ne m'avez-vous pas dit qu'en même temps que les fonctions de surveillante, vous exerciez aussi celles de dame déléguée? En quoi consistent-elles?

— En pratique, la dame déléguée reçoit les enfants que les mères leur apportent, pauvres enfants rendus très malades souvent par le manque de soins.

« La dame déléguée prend l'enfant, indique à la mère les soins qu'elle doit lui donner, la propreté qui lui est nécessaire, et la mère reçoit une certaine quantité de lait stérilisé qu'elle emporte. Elle revient ainsi, le lendemain et les jours suivants, montrer le petit, qui est pesé devant la mère, à laquelle on remet encore de quoi le nourrir.

« Ces femmes, réduites souvent à la plus atroce misère par l'abandon ou la mort du père de l'enfant, n'ont plus rien de la mère, n'ayant plus rien de la femme. Plusieurs d'entre elles nous ont dit, en apportant ces tristes et misérables petits êtres :

« — Prenez-le, il ne veut pas mourir, et moi j'en ai assez! »

« C'est alors que le côté intéressant du rôle de la dame déléguée apparaît.

« C'est en soignant ce petit malheureux, en le nettoyant, en le nourrissant, en remplissant avec délicatesse le rôle auquel la vraie mère veut renoncer, que peu à peu elle lui fait honte de sa conduite, en arrive à l'attendrir, à la faire pleurer quand elle lui montre un bébé propre, bien portant, à la place du pauvre être rongé de vermine que trop souvent on lui a apporté; en un mot elle fait

renaître en la mère, dénaturée souvent par trop de misères et de chagrins, l'amour de l'enfant. Souvent aussi la *déléguée* fait une petite enquête pour savoir si la femme qui se présente est réellement abandonnée ou veuve; car il arrive, assez rarement cependant, que des femmes qui avaient les moyens de vivre se sont fait héberger par l'Assistance, elles et leurs enfants, au préjudice de beaucoup d'autres qui en avaient bien plus besoin.

« Pour toutes ces raisons, le directeur préfère employer des femmes qui sont mères de famille, et ayant une certaine éducation. Il comprend qu'elles entreront mieux dans ses vues moralisatrices que la première infirmière venue.

— Et les dames visiteuses?

— Oh! c'est à peu près la même chose. Elles vont à domicile, ainsi que l'indique leur nom. Elles s'inquiètent des pauvres, malades chez eux. Ces gens sont souvent dans la plus grande détresse; on leur porte alors des secours médicaux et autres, on écoute leurs doléances, souvent les récriminations qu'ils se croient en droit de faire sur le médecin que l'Assistance leur a envoyé, et, s'il est nécessaire de les piquer à la morphine ou de leur rendre quelques autres soins, la dame visiteuse le fait charitablement.

« Leur traitement est le même que pour nous, et les avantages sont les mêmes.

« Malheureusement, là comme ailleurs, il y a quatre places pour huit cents demandes. »

Je serrai la main de l'aimable surveillante du dispensaire, et je m'en allai.

Cette situation qui aurait fait ma joie, qui aurait si bien répondu à mes instincts de sœur de Charité, m'était, hélas ! interdite. La porte restait close, car je ne pouvais être fortement appuyée par personne, et aussi parce que je ne pouvais supporter une aussi longue attente.

Six à huit ans pour réussir !

« Ce sont des places pour des rentières, » me dit ma tante, quand le soir je lui racontai mes pérégrinations.

Comme elle avait raison !

En dehors de ces trois genres de fonctions : infirmières, surveillantes, déléguées et visiteuses, l'administration de l'Assistance publique n'occupait plus que des ouvrières pour la cuisine et la buanderie; ce n'était pas intéressant pour moi.

Je pensai alors à l'enseignement. J'avais une amie directrice d'une école professionnelle, qui me donnerait sûrement des détails sur la manière d'arriver à être institutrice, et sur les avantages de cette situation.

LES FEMMES

DANS L'ENSEIGNEMENT

Avant de me rendre à l'avenue des Ternes, où était située l'école professionnelle que dirigeait mon amie Mlle D..., je voulus me procurer les programmes des examens pour chaque différent brevet, et examiner ensuite à quel genre de situation mènent ces concours.

J'allai d'un pied léger aux bâtiments annexes de l'Hôtel de ville, où se trouvent les bureaux qui s'occupent de ces questions.

Tant de fois déjà j'avais fait de semblables démarches, que j'étais devenue experte en l'art d'amadouer les garçons de bureau, ces cerbères de l'administration; je savais aussi me présenter avec plus de sang-froid, ayant appris, aux cours de mes recherches, qu'il fallait s'imposer aux gens dont on a besoin et non les solliciter.

Un employé aimable me fit donner les différents programmes qui m'étaient nécessaires et que j'inscris ici.

1° PROGRAMME D'EXAMEN POUR LE BREVET ÉLÉMENTAIRE DE CAPACITÉ

Pour se présenter à l'examen du brevet élémentaire, tout candidat doit avoir au moins seize ans le 1er octobre de l'année dans laquelle il se présente.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées, pourvu qu'elles ne dépassent pas la durée d'un an.

La dispense d'âge de moins de six mois est accordée par l'inspecteur d'académie; la dispense d'âge de six mois à un an est accordée par le recteur, après avis de l'inspecteur d'académie.

Toute demande de dispense d'âge doit être établie sur papier timbré à 0 fr. 60, et parvenir à l'administration quinze jours au moins avant la date fixée pour la clôture du registre d'inscription.

La dispense est de droit pour tout candidat pourvu du certificat d'études primaires supérieures, quel que soit son âge.

INSCRIPTION DES CANDIDATS

Tout candidat au brevet élémentaire de capacité doit se faire inscrire au 2e bureau de la direction de l'enseignement primaire, à la préfecture de la Seine, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'examen. *Il* ou *elle* dépose :

1° Une demande d'inscription, sur papier timbré, écrite et signée par lui ;



Une école professionnelle.

2° Son acte de naissance : pour les femmes, il faut en plus l'acte de mariage si la femme est mariée ; l'acte du décès du mari, si elle est veuve. Toutes ces pièces doivent être sur papier timbré ;

3° Les candidats qui auront dix-huit ans révolus le jour de l'ouverture de la session du brevet supérieur pourront subir les épreuves de l'examen de ce brevet dans la même session que celle du brevet élémentaire, s'ils en font la demande au moment de leur inscription.

DE L'EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

L'examen comprend trois séries d'épreuves :

ÉPREUVES DE LA 1re SÉRIE

1° Les épreuves de la première série pour l'examen des aspirantes au brevet élémentaire sont au nombre de trois, savoir : une dictée d'orthographe d'une page environ ; le texte, lu d'abord à haute voix, est ensuite dicté posément, puis relu. La ponctuation n'est pas dictée. Il est accordé dix minutes aux candidats pour revoir leur travail ;

2° Un exercice de composition française, lettre ou récit d'un genre très simple : explication d'un proverbe, d'une maxime, d'un précepte de morale ou d'éducation. Durée de l'épreuve, deux heures ;

3° Question d'arithmétique et de système métrique,

solution raisonnée d'un problème avec application des quatre règles, nombres entiers et fractions, mesures de surface et de volumes simples. Durée de l'épreuve, deux heures.

ÉPREUVES DE LA 2e SÉRIE

Une page d'écriture à main posée, comprenant une ligne en gros dans chacun des trois principaux genres : cursive, bâtarde et ronde ; une ligne de cursive en moyen, quatre lignes de cursive en fin. Durée de l'épreuve, trois quarts d'heure.

Exécuter à main levée un croquis, côté d'un objet usuel, de forme très simple. Durée de l'épreuve, une heure et demie.

Exécuter les exercices les plus élémentaires de gymnastique prévus par le programme des écoles primaires. Durée, dix minutes maximum.

Les aspirantes devront :

1o Faire une page d'écriture à main posée, comprenant une ligne en gros dans chacun des trois principaux genres (cursive, bâtarde et ronde), une ligne de cursive en moyen, quatre lignes de cursive en fin. Durée de l'épreuve, trois quarts d'heure environ ;

2o Exécuter un dessin d'après un objet usuel. Durée de l'épreuve, une heure ;

3o Exécuter, sous la surveillance de dames désignées à cet effet par le recteur, les travaux à l'aiguille prescrits

par l'article 1er de la loi du 28 mars 1892. Durée de l'épreuve, une heure.

ÉPREUVES DE LA 3e SÉRIE

Les épreuves orales de la troisième série sont au nombre de cinq :

1o Lecture expliquée : la lecture se fera dans un recueil de morceaux choisis en prose ou en vers ; des questions seront adressées aux candidates sur le sens des mots, la liaison des idées, la construction de la grammaire;

2o Questions d'arithmétique et de système métrique;

3o Questions sur les éléments de l'histoire nationale et de l'instruction civique, sur la géographie de la France, avec tracé au tableau noir;

4o Questions et exercices très élémentaires de solfège;

5o Questions sur les notions les plus élémentaires des sciences physiques et naturelles.

Dix minutes au maximum sont consacrées à chacune de ces épreuves.

Les épreuves écrites et orales de l'examen du brevet élémentaire ne dépasseront, dans aucun cas, le niveau moyen des programmes du cours supérieur des écoles primaires.

Le brevet élémentaire est suffisant pour entrer dans les écoles privées comme institutrices, mais encore faut-il trouver une directrice qui ait besoin d'une aide. Les appoin-

tements, hélas! à peine de quoi manger, varient de 30 à 50 francs par mois! Parfois on leur donne un repas, mais pas toujours; aussi cette situation misérable ne peut être utile qu'à une jeune fille qui est chez ses parents.

Examinons maintenant le programme d'examen pour le brevet supérieur de capacité.

BREVET DE CAPACITÉ

Pour se présenter à l'examen du brevet supérieur, il faut posséder le brevet élémentaire et avoir dix-huit ans au moins le 1er octobre de l'année durant laquelle on se présente.

Les dispenses d'âge s'accordent dans les mêmes conditions que celles du brevet élémentaire. Elles doivent également être envoyées quinze jours avant les examens.

Les inscriptions se font au 2e bureau de l'enseignement primaire de la Seine.

Il faut d'abord déposer une demande d'inscription sur papier timbré, écrite et signée par la candidate. Cette demande devra indiquer, en outre, que la candidate ne s'est pas présentée dans un autre département pour la même session.

Les pièces à fournir sont les mêmes que pour le brevet élémentaire.

EXAMEN DU BREVET SUPÉRIEUR

Toutes les épreuves, soit écrites, soit orales, doivent être subies dans la même session.

L'examen comprend deux séries d'épreuves.

Les épreuves de la première série sont au nombre de quatre :

1o Une composition comprenant deux questions : l'une sur l'arithmétique (et en outre sur la géométrie appliquée aux opérations pratiques, pour les hommes seulement); l'autre sur les sciences physiques et naturelles, avec leurs applications les plus usuelles à l'hygiène, à l'industrie, à l'agriculture et à l'horticulture (quatre heures sont accordées pour cette composition);

2o Une composition française, littérature ou morale (trois heures);

3o Une composition en dessin d'imitation ou géométrique. Le dessin d'imitation sera exécuté d'après un modèle en relief.

Pour le dessin géométrique, le sujet sera choisi de préférence parmi ceux qui sont applicables aux travaux à l'aiguille, coupe et confection, modèle de décorations, etc. ;

4o Une composition de langues vivantes consistant en un thème et une version facile, avec lexique (trois heures).

La composition française et celle de science n'auront pas lieu le même jour.

ÉPREUVES DE LA 2e SÉRIE

Les *épreuves* de la deuxième série sont divisées en sept groupes :

1o Question sur la morale et l'éducation ;

2o Langue française : lecture expliquée d'un auteur français, pris sur une liste qui sera dressée tous les trois ans par le ministre, et publiée une année à l'avance ; des questions d'histoire littéraire, limitées aux principaux auteurs des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, seront posées aux aspirantes à l'occasion de cette lecture ;

3o Seront demandés les époques mémorables, les grands noms, les faits essentiels de l'histoire générale et de l'histoire de France, principalement dans les temps modernes, à partir de 1453 ;

4o La géographie de la France, avec tracé sur le tableau noir, et notions de géographie générale ;

5o Arithmétique, avec application aux opérations pratiques, tenue des livres ;

6o Notions de physique, de chimie, d'histoire naturelle ;

7o Traduction, à livre ouvert, d'une vingtaine de lignes d'un texte facile : anglais, allemand, italien, etc., au choix.

Munie du brevet supérieur, le B. S. comme on dit en abrégé, l'aspirante institutrice qui veut passer par l'École normale doit subir un nouveau concours, et, en outre des

pièces qu'elle est obligée de fournir, elle doit s'engager à servir pendant dix ans dans l'enseignement public.

CONCOURS AUX ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

On doit, pour concourir aux Écoles normales primaires, contracter un engagement de dix ans. Cet engagement doit être approuvé par le père ou le tuteur de l'aspirante, qui doit même s'engager à rembourser les frais d'études, dans le cas où sa fille quitterait volontairement l'École ou en serait exclue pour raison disciplinaire, comme dans le cas où il résilierait son engagement.

L'engagement, ainsi que les actes de naissance et autres, sont faits sur papier timbré.

Les aspirantes non pourvues de brevet sont inscrites provisoirement, à condition formelle qu'elles le fourniront avant le concours d'admission.

LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Le concours d'admission aux Écoles normales primaires comprend deux séries d'*épreuves* pour arrêter : 1° la liste d'admissibilité ; 2° la liste d'admission définitive.

Les épreuves de la première série comprennent :

1° Une dictée d'orthographe de vingt lignes environ : le texte, lu d'abord à haute voix, est ensuite dicté, puis relu ;

2° Une épreuve d'écriture, comprenant une ligne en grosse bâtarde, une ligne en grosse ronde et en cursive, deux lignes en gros, deux en moyen et quatre en fin ;

3° Un exercice de composition française;

4° Une composition d'arithmétique;

5° Une composition de dessin.

Pendant la durée des épreuves de la deuxième série, les candidats sont logés et nourris à l'École normale. La dépense est à la charge des familles.

Chaque année le recteur détermine le montant des frais par chaque candidate.

La somme ainsi fixée doit être versée par chacune des concurrentes quand elle est internée.

Les épreuves de la deuxième série sont :

1° Des interrogations sur la langue française; 2° l'arithmétique et le système métrique; 3° l'histoire de France; 4° la géographie de la France, et des notions de géographie générale; 5° des notions élémentaires de sciences physiques et naturelles.

Chacune de ces épreuves durera, pour chaque candidate, une demi-heure au moins.

2° Les résumés de deux leçons : l'une sur un sujet d'ordre littéraire, l'autre sur un sujet d'ordre scientifique, faites par les professeurs de l'école.

3° Un examen sur le chant et la musique, comprenant une interrogation sur les matières du cours supérieur des



L'infirmière.

écoles primaires. La lecture d'un morceau de solfège facile, et une dictée orale très simple.

Il sera tenu compte aux candidates de l'exécution du chant avec paroles, et de la connaissance d'un instrument.

4° Des exercices de gymnastique sont compris dans le programme.

Il y a deux listes d'admission : la première comprend les candidates placées les premières, jusqu'à concurrence du nombre des places vacantes à l'école normale du département dans lequel a eu lieu l'examen.

Dans la seconde liste, la commission comprend toutes les candidates admissibles excédant ce nombre, quel que soit le rapport du chiffre obtenu avec celui des places vacantes à l'école normale du département.

Celles qui sont comprises dans cette catégorie doivent faire connaître quels sont les académies ou les départements dans lesquels elles accepteraient une place à l'école normale, si elles ne pouvaient être reçues dans celles du département où elles ont concouru.

* * *

On entre à l'école normale de quinze à dix-huit ans. En sortant de cette école les institutrices sont tout de suite placées, soit à Paris, comme stagiaires, soit dans la banlieue, dans une école de filles.

Les appointements des stagiaires, à Paris, sont de 900 francs par an. Elles reçoivent en plus deux indemnités, une de 500 francs pour frais de résidence, et l'autre de 600 francs pour frais de loyer. Il y a cinq classes de stagiaires; la première classe reçoit 1 600 francs d'appointements, 1 000 francs d'indemnités de séjour, et 600 francs de loyer.

On devient directrice après dix-huit ans de service.

Il y a quatre classes de directrices; mais chaque classe a les mêmes appointements. Il n'y a de différence que pour les indemnités.

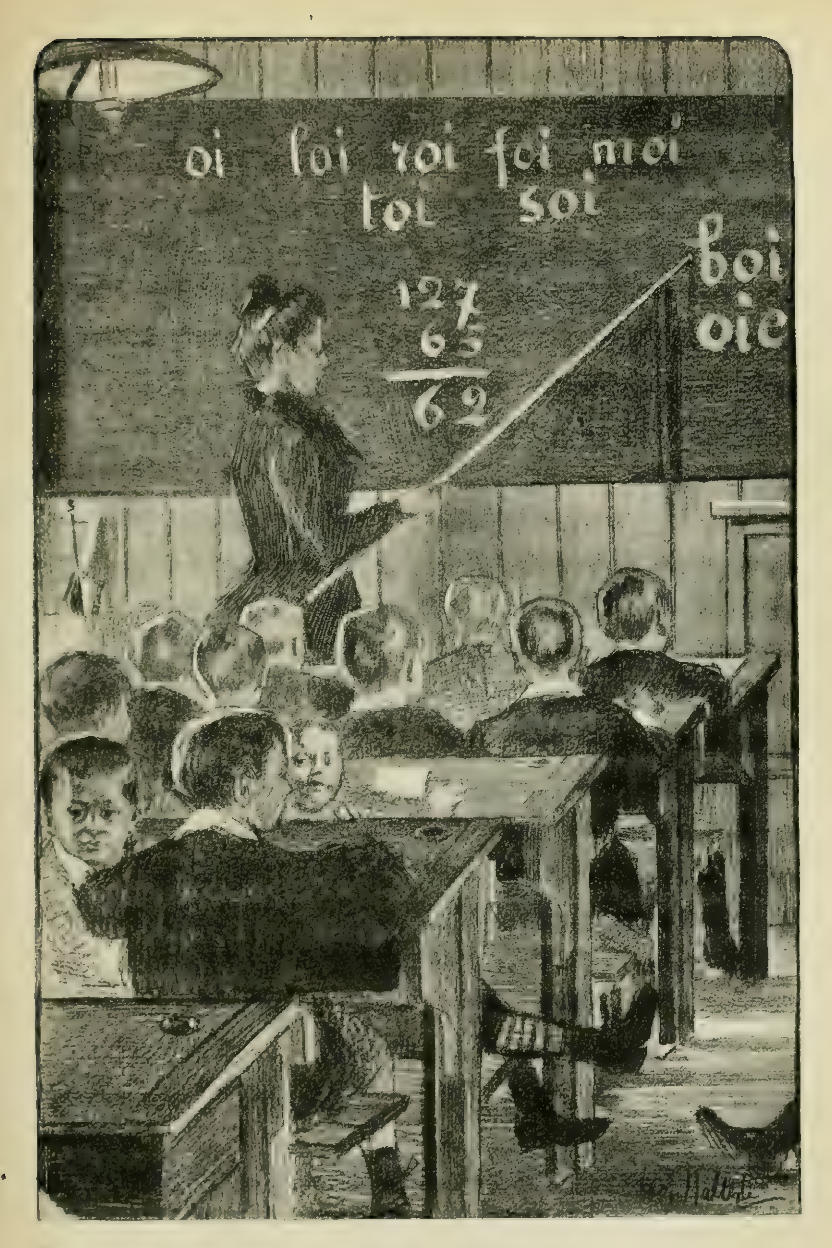
Voici le tableau des indemnités, en commençant par la quatrième classe.

RÉSIDENCE	LOYER
1 000 francs.	800 francs.
1 300 —	800 —
1 600 —	800 —
2 000 —	800 —

Il est bien évident que les institutrices et directrices logées ne touchent pas l'indemnité de loyer.

*
* *

Après avoir absorbé tous ces grimoires semblables à une forte décoction de pavots, je me réveillai en lisant



Une école maternelle.

une intéressante lettre que m'envoyait une institutrice sur ses débuts dans une école primaire de province.

Je vais vous communiquer cette lettre, après vous avoir prévenu que cette jeune personne a dix-huit ans, qu'elle sort de l'école normale et qu'elle vient d'obtenir un poste à C***. Vous me pardonnerez de ne pas mettre le nom de la ville, car cela pourrait attirer à cette jeune fille, qui est mon amie, de graves ennuis.

« C'était au commencement de mars, la terre était couverte de neige, et la bise assez froide me soufflait en plein visage. Mon père m'accompagnait, il avait loué une carriole avec un âne gris pour nous rendre à C***.

« Je venais d'être nommée institutrice adjointe.

« Tout n'est pas parfait dans ce monde, pas plus que dans celui de l'administration. Monsieur l'inspecteur avait oublié de prévenir l'institutrice de C*** du changement qu'il venait de faire, de sorte que mon arrivée à l'école causa une véritable stupeur. A cette réception plutôt fraîche s'ajoutaient les embarras que ma présence allait occasionner. En effet, il fallait nous coucher, et nous n'avions que deux bien petits lits pour trois.

« Heureusement que mes dix-huit ans me disposaient à rire de toute mésaventure. C'est ce que je fis quand je me vis étendue sur un matelas dans la classe, non loin du poêle, qui ronflait en attendant que j'en fisse autant. Vous croyez peut-être que je me demandais comment il

fallait faire en attendant le départ de celle que je remplaçais ?

« Pas du tout. J'étais nommée, je l'avais bien gagné ; j'étais à mon poste, je n'avais donc rien à craindre, et je m'endormis après avoir songé aux dépenses que je devais faire le lendemain pour mon installation.

« Ce jour-là était un jeudi, ce qui rendit mes sorties plus faciles. J'allai dans le pays pour acheter mon petit mobilier.

« Le budget d'une institutrice est bien restreint, et il faut tirer des plans très sérieux pour ne pas se trouver devant une bourse vide.

« Voici donc quelles furent mes emplettes : une marmite, deux casseroles, deux plats, six assiettes, un saladier, une soupière, deux couverts en métal blanc, une grande cuiller, un lit en fer et d'autres objets indispensables, parmi lesquels une fort jolie lampe. La lumière étant une des plus belles choses de la création, j'aime à la voir jaillir d'une chose également belle.

« L'adjointe ne partait toujours pas, et je dus passer une seconde nuit par terre.

« Le lendemain j'appris que l'adjointe était allée à la ville voisine voir l'inspecteur. Quel fut l'accueil qu'elle reçut ? Je l'ignore ; mais en rentrant elle se mit à faire ses paquets.

« Le lendemain, comme elle montait en voiture pour partir, elle reçut une lettre lui enjoignant de rester, tandis que par le même courrier on m'annonçait que j'étais désignée comme directrice à l'asile de M***.

« Mon désappointement fut grand, j'avais horreur de l'asile et je versai quelques larmes.

« Comme il faut trouver le bon côté des événements les plus désagréables, je me résignai et me préparai à partir.

« Je vous fais grâce des détails peu intéressants du voyage. Après quatre heures de route je descendais devant l'asile de M***.

« Le maire et sa femme nous attendaient. Cette fois j'étais annoncée!

« De suite on me fit les honneurs de l'asile. J'avais une cuisine, une petite salle à manger, trois chambres, un grenier, une cave, un jardin et une petite prairie pour nourrir une chèvre.

« Grâce à mon brevet supérieur, je gagnais 900 francs; j'étais seule et indépendante, toute disposée à être heureuse, malgré la marmaille dont je devais subir la compagnie forcée.

« Je ne vous parlerai pas de mes classes, cela m'entraînerait trop loin. Les vacances de Pâques firent une trêve agréable à mes occupations journalières. J'avais fait beaucoup de projets pour la rentrée de mes marmots, auxquels je commençais à m'habituer, lorsque le dernier jour de vacances, comme je m'apprêtais à partir pour regagner l'asile de M***, je reçus une lettre de l'inspecteur, m'annonçant que j'étais de nouveau changée et envoyée à J***. L'administration avait sans doute envie d'éprouver mon caractère. C'est égal, je me demandais quand cela s'arrêterait!

« Je passe sur le voyage. Il était quatre heures du soir quand j'arrivai à J***. La voiture s'arrêta devant la maison d'école. Je descendis et je sonnai. Une femme, jeune encore, portant un bel enfant dans ses bras, vint m'ouvrir.

« C'était l'institutrice elle-même. A première vue, les impressions ne furent pas mauvaises, ni pour l'une ni pour l'autre; après quelques paroles de bienvenue, elle se mit à préparer le repas, tandis que je défaisais ma malle.

« Pendant le repas, l'institutrice fut très aimable et me mit au courant de bien des détails intéressant ma vie future. Ses conseils se résumaient dans ce paradoxe : « Si « vous voulez être bien avec tout le monde, ne fréquentez « personne. »

« Dès qu'elle se fut retirée, je montai dans mon appartement afin de m'installer.

« Je voulus d'abord prendre possession de la vue du pays et me mis à la croisée. La vue était jolie : à quelque distance coulait un ruisseau; dans le lointain, les collines de M***; tout près et à gauche, un grand parc.

« Mon appartement était un peu étroit. Il se composait d'une chambre, d'une cuisine et d'un grenier.

« Je rangeai mes bibelots, et je me couchai, rêvant à l'instabilité des choses humaines, y compris les postes d'institutrices.

« Le lendemain je dis à ma directrice :

« — Mon traitement est de 900 francs. Avec cette

somme il faut me nourrir, m'habiller, me chauffer, m'éclairer, me blanchir et payer mes frais de voyage. S'il plaît à l'administration de me déplacer encore, comment vais-je faire?

« — Mais comme moi, chère mademoiselle. Je fais moi-même ma cuisine, je couds mes robes, et au besoin je lave mon linge, sans honte, je vous assure.

« — Je ferai comme vous. Grâce aux leçons de ma mère je ne cuisine pas mal, je sais assez coudre et tailler pour transformer mes robes et ne pas être ridicule; le reste, je l'apprendrai. »

« Et je l'appris en effet. Je m'occupais de mon blanchissage d'une façon sérieuse tous les mois. Je profitais d'un jour de congé pour faire ma lessive, que je lavais ensuite pendant les récréations, au ruisseau qui coulait au fond de mon jardin.

« Je vous ai dit que mes dix-huit ans étaient gais. Aussi je trouvais du plaisir à cette tâche, que d'autres eussent été humiliées d'accomplir. En maniant le battoir, mon imagination vagabondait, et je voyais Nausicaa avec ses compagnes, lavant le linge du roi son père, à la fontaine de Klébah.

« Je les voyais détachant du chariot les mules fatiguées, et les poussant vers l'eau claire et abondante pour qu'elles pussent se rafraîchir.

« Je voyais ces belles filles de sang royal, au bord du ruisseau pur, foulant le linge de leurs pieds nus, et l'étendant ensuite sous les rayons du soleil. Puis elles entraient elles-mêmes dans l'eau pour se rafraîchir, par-

fumaient leur corps avec l'huile précieuse, et prenaient leur repas sur la rive fleurie.

« Et tandis que je songeais ainsi, je voyais mon linge, devenu blanc, flotter à la surface de l'eau, et je me disais que la civilisation n'a servi qu'à nous remplir de préjugés.

« Un jeudi soir, comme j'étais à laver au bord du ruisselet qui coulait dans le jardin, je vis s'arrêter, de l'autre côté du jardin, un monsieur et une dame d'une grande élégance.

« Ils me regardaient d'un air étonné. Croyant ne pas être compris, le monsieur dit en anglais :

« — Je croyais que c'était seulement dans les romans qu'on voyait les ladies laver elles-mêmes leur linge. »

« Je le regardais en riant, et ils virent que je comprenais l'anglais. Alors la dame s'avança vers moi et me tendit la main en me demandant si c'était par nécessité ou par fantaisie que je me livrais à une pareille occupation.

« — Pour l'une et l'autre raison, » lui répondis-je en anglais.

« Elle sourit, et me quitta en me disant un aimable *farewell.*

« J'appris quelques jours après que j'avais parlé, battoir en main, à l'ambassadrice des États-Unis. »

Je ne communiquerai que cette partie de l'histoire de mon institutrice. Sa lettre me donnait une idée de ce que l'on peut faire avec 900 francs d'appointements !

Ayant appris qu'il n'y avait rien de particulièrement difficile pour être institutrice dans les écoles professionnelles, je renonçai à aller chez Mlle D..., dont l'école était cependant une des plus remarquables en ce genre.

J'arrêtai là mes investigations dans le champ clos de l'enseignement.

sant sa caisse, elle passait une partie de sa nuit, quelquefois la nuit tout entière, à rechercher l'erreur.

Voici maintenant ce qu'offrait l'administration.

Des appointements de 1000 francs par an pour débuter, 3 francs par jour!

Ce traitement s'élevait jusqu'à 1800 francs dans les emplois des postes, télégraphes et téléphones. L'avancement pouvait avoir lieu graduellement tous les deux ans, selon le travail et la conduite de l'employée.

Pour les services administratifs, tels que l'administration centrale, la direction et la caisse nationale d'épargne, le traitement de 1800 francs pouvait s'élever jusqu'à 2200 francs par étape de 100 francs.

Les employées avaient droit, comme les agents, à une indemnité de logement montant à 200 francs.

Les stagiaires téléphonistes et télégraphistes recevaient 2 francs par jour en province et 2 fr. 50 à Paris.

Enfin, après trente ans de service, l'administration donnait une retraite, qui équivalait à la moitié du traitement touché en activité.

Voilà pour les postes.

AU CRÉDIT LYONNAIS

Les postulantes doivent répondre à l'examen suivant :

1° Deux pages d'écriture et de chiffres d'une très grande importance,

2° Une dictée,

3° Des opérations sur les règles d'intérêt,

4° Des questions sur les choses usuelles; par exemple : Comment doit-on faire pour toucher ses coupons; combien rapporte l'argent, etc.

Le travail des employées se compose de la correspondance, la machine à écrire, la comptabilité et les titres. Elles font aussi les bordereaux pour tous les pays, le classement des coupons, etc.

En échange, l'administration du Crédit lyonnais donne aux employées non titulaires 3 francs par jour.

Les employées, une fois titularisées, peuvent gagner de 2000 à 2400 francs par an.

Elles reçoivent des gratifications de 50, 60, 100 et même 150 francs en décembre, et elles ont une retraite proportionnée à la retenue qu'on leur a faite.

L'administration fait en outre des versements de 50 %, lorsque l'employée a vingt ans de présence.

A LA BANQUE DE FRANCE

Son exigence pour les examens est moins grande qu'ailleurs. On demande :

1° Une page d'écriture,

2° Une page de chiffres,

3° Deux dictées,

4° Un peu de calcul,

5° L'établissement d'un bordereau, avec des additions très longues.

A la Banque on préfère prendre les parents des employés.

Le travail des femmes est surtout utilisé à l'imprimerie des billets de banque : c'est très difficile et délicat.

On emploie également des femmes au service des dépôts des titres, à la vérification des bordereaux.

On leur demande encore de classer les dossiers.

Les heures de travail sont de neuf à cinq heures.

Voici ce que la Banque de France donne à ses employées :

Elles gagnent 3 fr. 50 par jour au début, mais par jour de travail effectif.

Une fois titularisées, les femmes gagnent 5 fr. 50 par jour.

Les surveillantes reçoivent 7 fr. 50.

Les employées ont là, comme ailleurs, droit à une retraite, dont la Banque de France fait tous les sacrifices, et qui varie de 400 à 600 francs.

Les retenues pour la retraite ne sont faites qu'aux employées de première classe, et ne s'élèvent qu'à 1 %.

A vingt-cinq ans de service les employées peuvent être retraitées; à vingt ans si elles veulent.

A vingt-cinq ans de service, elles toucheraient 500 francs.

A trente ans de service, 600 francs.

AUX FINANCES

Les examens sont insignifiants :

1o Dictée,
2o Quatre règles, avec beaucoup de chiffres.

Il y a très peu d'employées. Elles doivent travailler à la confection du double du grand livre. Elles touchent 3 fr. 50 par jour.

Une partie des employées touche un traitement annuel de 1200 francs.

Celles des employées qui sont commissionnées ont droit à une retraite.

AU CRÉDIT FONCIER

Là non plus on n'exige pas de gros examens; on demande seulement :

1o Une dictée,
2o Une rédaction,
3o des règles d'intérêt, de partage, etc.,
4o Une page d'écriture.

Il y a cent quatre-vingts femmes qui travaillent à

l'émargement des obligations. D'autres sont employées au service des expéditions.

La limite d'âge est de dix-huit à trente-cinq ans.

A soixante ans elles peuvent être retraitées; elles ont alors la moitié de ce qu'elles touchaient en activité.

Les femmes débutent à 3 francs par jour comme auxiliaires.

Elles travaillent de dix heures à cinq heures.

Ensuite le Crédit foncier leur donne 1000 francs par an, et elles peuvent arriver à 2400 francs.

L'avancement est proposé par les chefs de service.

Les surveillantes ont 2400 francs.

Les enfants des femmes employées au « Foncier » ont droit à des bourses.

L'administration possède une maison de campagne, où l'on envoie les employées malades.

Elles jouissent également de certains privilèges, c'est-à-dire qu'elles profitent des marchés que l'administration a passés pour le prix du chauffage.

Les employées reçoivent des gratifications en juillet, en janvier, et à chaque émission. Elles sont de 40, 80 ou 100 francs.

A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Ne demanderait-elle pas d'examen? Il n'en est question nulle part. La limite d'âge est, comme ailleurs, de dix-huit à trente ans.

On est d'abord employée temporaire, pour les échéances semestrielles, et ensuite employée définitive. On débute à 3 francs par jour, et on arrive à gagner 5 francs par une succession de petites augmentations s'élevant à 0 fr. 25.

Chaque année on a droit à une gratification minime. Une caisse de prévoyance est alimentée par les retenues de 5 % faites sur les appointements.

La somme des retenues est remise à l'employée si elle quitte l'administration.

AUX CHEMINS DE FER

Quatre règles et une dictée, voilà tout ce que l'administration des chemins de fer demande aux candidates, qui doivent être exclusivement des parentes d'employés de la ligne.

Il n'y a que sur le réseau de l'État que toutes les femmes peuvent concourir, sans distinction de parenté.

Pour le poste de receveuse, on demande, en plus des examens dont je viens de parler, un peu de géographie.

Que gagnent-elles ?

De 600 à 1 300 francs, selon les gares.

Et qu'exige-t-on des receveuses ?

Un travail éreintant, neuf heures de service au guichet et presque toujours debout. Quand on leur donne des aides, c'est parce qu'il y a dix-huit heures de travail au lieu de neuf.

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE

Ici le programme des examens est un peu plus chargé. Il faut, pour rentrer au Comptoir d'escompte :

1° Une dictée,
2° Une page d'écriture,
3° Les quatre règles,
4° La confection d'un bordereau de coupons.

Il faut avoir de seize à trente-cinq ans.

Les emplois sont exclusivement réservés aux filles, femmes et sœurs d'employés du Comptoir d'escompte.

Le travail est important et difficile; il dure de neuf heures du matin à six heures moins le quart.

On dirait que toutes les administrations se sont entendues pour faire débuter les femmes avec le même taux : « 3 francs, » et pendant une période de deux ans l'augmentation se fait au moyen des petits 0 fr. 25 qu'on avance de temps à autre, comme un pion sur un jeu de dames, jusqu'au maximum de 5 francs.

Les surveillantes et les adjointes ont en plus 0 fr. 50 jusqu'au maximum de 6 francs.

Point de caisse de retraite.

AU CONTRÔLE COMMUN

1° Une dictée,

2° Une copie d'un bordereau,

3° Les quatre règles et une bonne écriture.

Voilà ce qu'on exige au contrôle commun.

Il faut faire parvenir sa demande par l'intermédiaire d'un des sept grands réseaux; et, bien qu'on dise le contraire, faites-la apostiller.

Les femmes doivent assurer leur travail, c'est-à-dire promettre sur papier timbré et signé de faire tel, tel et tel travail en vingt jours, par exemple.

Qu'elles soient malades ou non, le travail doit être prêt en temps voulu.

Là comme ailleurs elles reçoivent 3 francs et vont jusqu'à 7, mais elles y vont en petite vitesse; comme partout, l'avancement est très lent.

Elles ont sept heures de travail par jour : de 8 heures 45 matin à 11 heures 30, et de 1 heure 30 à 5 heures 45.

Lorsqu'elles sont très sages, on leur donne en récompense du travail supplémentaire, qui est payé à raison de 0 fr. 25 l'heure.

Les employées ont droit à un congé de quinze jours par an.

AUX TABACS

Je ne les note dans cette récapitulation que pour mémoire; ils n'offrent un débouché qu'à une classe d'ouvrières dont je ne faisais pas partie.

A L'ENSEIGNEMENT

J'aurais pu étendre davantage mes recherches dans l'enseignement, mais il m'aurait fallu des semaines, presque des mois pour en étudier tous les rouages. Je m'arrêtai au seuil.

De ce seuil j'eus un aperçu suffisant de ce qu'était l'enseignement, et je fus convaincue que je ne devais pas y entrer.

Un caractère tout particulièrement souple, un penchant vers les enfants, une passivité à toute épreuve pour les ordres venus d'en haut : telles étaient, selon moi, les conditions nécessaires pour faire une bonne institutrice. J'étais loin d'être à ce diapason!

Restait encore :

A L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Il y avait quelques avantages sérieux : les postes d'in-

firmière dans les hôpitaux, les places de directrice de crèche, les fonctions de dame déléguée et de dame visiteuse; mais ces situations étaient accordées de préférence aux femmes veuves, aux mères de famille. Ce n'était pas mon cas, et je devais laisser de côté cette administration.

CONCLUSION

J'étalai devant moi cette espèce de tableau synoptique, résumant les avantages et les inconvénients des différentes positions administratives qu'il m'était permis d'ambitionner, et je me décidai à choisir.

Mes réflexions ne furent pas longues. La situation qui me parut le plus en rapport avec les goûts d'une jeune fille de ma condition, et qui me permettait d'espérer de ne pas rester trop longtemps à la porte, ce fut le Crédit foncier.

Certes les trois francs par jour du début étaient un peu secs. C'était le pain, mais le pain bien rassis!

J'avais sous les yeux la preuve que ce début un peu dur durait moins longtemps au Crédit foncier qu'ailleurs, et je songeais aux appointements mensuels, aux vacances à la campagne, aux marchés passés entre l'administration et les marchands de combustible et dont nous profitions.

Si je me mariais, je pouvais rester dans l'administration; si j'avais des enfants, j'avais droit à une bourse dans une école du gouvernement.

Mon choix était fait.

Le lendemain j'écrivis ma demande, je la fis apostiller, et elle partit.

Je remerciai Dieu de m'avoir secondé dans mes recherches. Combien de jeunes filles, découragées par des démarches inutiles, parce que mal dirigées, s'étaient vues dans la douloureuse nécessité de quitter la France et de s'expatrier!... Que m'avait-il fallu pour éviter cela?

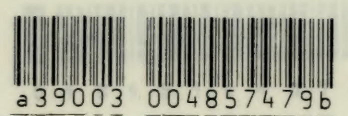
D'abord la volonté, avec laquelle rien n'est impossible en ce monde, et aussi ces trois dons essentiels : le courage, l'espérance et la foi.

FIN

TABLE



29488. — Tours, impr. Mame.


a39003 004857479b